RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2001 2002

MINISTÈRE de la CULTURE et des COMMUNICATIONS

Québec

103-01165/

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2001 2002

MINISTÈRE de la CULTURE et des COMMUNICATIONS

Québec

La coordination de cette publication a été assurée par
la Direction du secrétariat général et des sociétés d'État

Révision linguistique
France Galarneau

Conception graphique et mise en page
Solstis concept graphique

Édition
Direction des communications

Dépôt légal : 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-39849-1
ISSN 1703-9193

Gouvernement du Québec, 2002

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère de la Culture et des Communications ainsi que le rapport annuel de gestion 2001-2002 du Secrétariat à la politique linguistique.

Parmi les actions marquantes du ministère de la Culture et des Communications au cours de la dernière année, je tiens à souligner, sur le plan législatif, l'adoption et la mise en œuvre de la Loi relative à la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec et de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

Au chapitre des politiques, un premier bilan de la Politique de la lecture et du livre et de nouvelles orientations ont été dégagés en collaboration avec les principaux acteurs du domaine du livre, de la lecture et de l'éducation. Dans le domaine du patrimoine, nous nous sommes donné un plan d'action, accompagné de mesures structurantes qui jettent les bases d'une politique du patrimoine. En ce qui concerne la politique touchant le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle, le Ministère, en collaboration avec la Régie du cinéma, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et Télé-Québec, a produit un rapport contenant un énoncé de politique renouvelée à partir duquel a été amorcé un processus de consultation publique. J'aimerais également faire mention de la signature de deux ententes avec le président de la Motion Picture Association, M. Jack Valenti, portant respectivement sur la distribution de films pour présentation en public et sur la distribution de matériel vidéo pour usage domestique.

Par ailleurs, le plan d'action Agir pour la culture et les communications a entraîné des investissements majeurs pour nos lieux culturels, pour l'enrichissement des collections de livres dans les bibliothèques publiques et pour le renouvellement des expositions permanentes dans les musées. En outre, j'aimerais souligner la mise en œuvre du projet gouvernemental d'un complexe administratif et culturel dans la métropole, qui logera notamment le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal et l'Orchestre symphonique de Montréal.

Enfin, à la lumière des travaux du Secrétariat à la politique linguistique, j'ai rendu publiques les nouvelles orientations gouvernementales visant l'actualisation de la politique linguistique québécoise. Ces orientations ont donné lieu à la rédaction d'un projet de loi, visant à modifier la Charte de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information,

DIANE LEMIEUX
Québec, octobre 2002

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Pour la première fois, le rapport annuel du Ministère fait état des actions réalisées en cours d'année pour les objectifs identifiés dans le plan stratégique 2001-2004. Dans la foulée de la Loi sur l'administration publique, le Ministère a consacré, au cours de l'année, des efforts significatifs à un projet majeur de modernisation, le projet Diapason, ainsi nommé en raison du désir de se mettre davantage au diapason de sa mission et des politiques dont il est porteur et de mieux définir ses interventions sous l'angle des résultats et de la qualité de services aux citoyens. Il convenait aussi de mieux inscrire les services dispensés dans la dynamique d'affaires des organismes et des entreprises des milieux de la culture et des communications.

Le projet Diapason nous a permis de revoir en profondeur le processus de planification des politiques et la structure d'aide financière du Ministère en vue d'implanter de nouveaux outils de gestion de l'octroi de l'aide financière et une banque centralisée de clients-partenaires. Depuis avril 2001, plusieurs chantiers ont été mis en branle pour réaliser ce vaste projet, notamment celui de la restructuration des programmes d'aide financière dont on verra apparaître les premiers changements dès le prochain exercice financier.

J'aimerais aussi faire mention de la création du Réseau de la culture et des communications, qui regroupe l'ensemble des dirigeants et des organismes dont la responsabilité relève de la ministre d'État à la Culture et aux Communications. La mise sur pied de ce réseau de concertation permet d'ores et déjà de mieux assurer la cohérence et la complémentarité de l'action ministérielle.

Par ailleurs, pour donner un souffle nouveau au Ministère et nous assurer que son organisation réponde efficacement aux besoins et aux défis de l'heure, nous avons entrepris, au cours de l'année, l'actualisation et la révision de sa structure organisationnelle. Cette nouvelle organisation a été annoncée dès les premiers jours d'avril.

La mise en place de cette réorganisation vise à mieux recentrer le Ministère sur sa mission et à consolider les activités qui s'y rapportent. Elle intègre la nouvelle Direction de la qualité des services et de l'accès à l'information, créée en janvier dernier, pour élaborer une stratégie de mise en œuvre de la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes*. Elle permet la création d'unités ministérielles, par exemple celle de la Direction du patrimoine, ou encore celle de la Direction des politiques de communications, à l'instar de la Direction des politiques culturelles. La toute récente organisation compte également une nouvelle Direction des programmes nationaux et du développement des opérations, qui permettra d'assurer une plus grande cohérence entre les orientations ministérielles et les interventions du milieu.

Afin de mieux intégrer les grands secteurs d'intervention du Ministère, nous avons mis en place deux comités permanents, l'un portant sur la planification stratégique, l'autre sur la formation professionnelle et l'emploi. De plus, en marge de cette organisation, nous avons constitué quatre groupes chargés de mandats d'initiative qui se pencheront sur des sujets et des problématiques de portée horizontale : la démocratie et les enjeux de la gratuité de l'accès, les régions et le développement en réseau, la numérisation des contenus ainsi que la synergie entre culture, communications et langue.

Cette réorganisation ministérielle permettra de mieux répondre à l'atteinte de nos objectifs stratégiques, au bénéfice des citoyens et des multiples partenaires du ministère de la Culture et des Communications.

La sous-ministre,

Doris Girard
Québec, octobre 2002

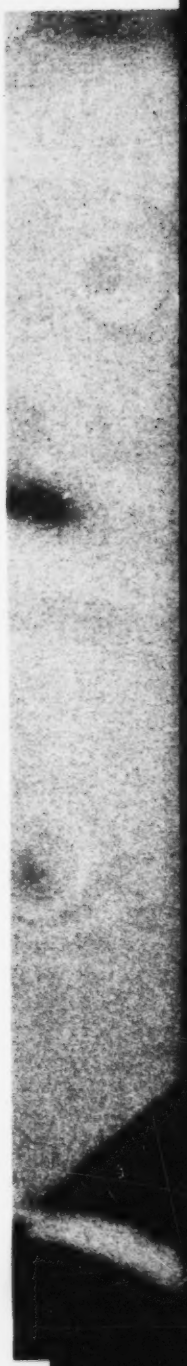

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère de la Culture et des Communications :

> décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du ministère de la Culture et des Communications ;

> présentent les objectifs et les résultats ;

> présentent les données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables, et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

Doris Girard
Sous-ministre
Québec, le 1er octobre 2002

TABLE DES MATIÈRES

Message de la sous-ministre VII

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents IX

Introduction 3

La présentation du ministère de la Culture et des Communications 5

1. Sa mission et ses valeurs 5
2. Les activités et les services 5
3. Les clients et les partenaires 6
4. L'organisation administrative du Ministère 6
5. Le personnel du Ministère 8
6. Les sociétés d'État et autres organismes publics qui relèvent de la ministre 9

Le cadre de l'action ministérielle 10

1. Le contexte 10
2. Les défis pour le Ministère 10
3. Des outils pour mieux agir 11

La présentation des résultats 12

1. Les faits saillants 12
2. Les résultats au regard de la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes* 14
3. Les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion 14

Première orientation : La démocratisation de la culture et des services de communication 14
Deuxième orientation : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion 23
Troisième orientation : L'adaptation du système culturel et des communications 31
Quatrième orientation : Le renouvellement de l'action ministérielle 38

L'utilisation des ressources 45

1. Les ressources humaines 45
2. Les ressources budgétaires 46
3. Les ressources informationnelles 48

L'application des exigences législatives 50

1. La politique linguistique du Ministère 50
2. L'accès à l'égalité dans la fonction publique 50
3. La protection des renseignements personnels 50

Liste des annexes

Annexe I 53

Lois et règlements dont l'application relève de la ministre d'État à la Culture et aux Communications (au 31 mars 2002)

Annexe II 58

Organismes et sociétés d'État et membres de leur conseil d'administration (pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002)

Annexe III 60

Programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2001-2002 (incluant le soutien aux sociétés d'État)

Annexe IV 63

Protection des biens culturels pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002

Annexe V 64

Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Annexe VI 65

Membres des jurys et des comités d'évaluation du ministère de la Culture et des Communications (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002)

Annexe VII 68

Publications et rapports

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère de la Culture et des Communications couvre l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2002. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique.

Le Ministère fournit des informations fiables et pertinentes sur la performance dans l'atteinte des résultats et sur l'utilisation des ressources. Ainsi, il fait état de ses résultats atteints en fonction du plan stratégique 2001-2004.

C'est principalement dans la section 3 de la partie 3 du présent rapport annuel de gestion que le Ministère fait état des résultats atteints au cours de l'exercice 2001-2002. Les résultats sont exposés en fonction des quatre grandes orientations du plan stratégique 2001-2004 du Ministère et des objectifs retenus dans chacune de ces orientations. Le rapport présente des données et des résultats sur les actions significatives réalisées en cours d'année pour atteindre les objectifs identifiés.

LA PRESENTATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

1

1. Sa mission et ses valeurs

Le ministère de la Culture et des Communications, appuyé par un réseau de douze sociétés d'État et d'organismes relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

La culture et les communications constituent une force identitaire, intellectuelle, sociale et économique d'une grande richesse pour le Québec. C'est pourquoi le Ministère, les organismes et les sociétés d'État défendent ardemment les principes de la libre circulation des idées, du respect de la diversité culturelle, de l'ouverture à la créativité et à l'innovation, de l'apport des communications à la vie démocratique, de la valorisation de l'héritage culturel et de la reconnaissance des différentes formes d'expression de la culture. Ces valeurs inspirent le Ministère dans sa façon de servir les citoyens et les citoyennes.

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux sociétés d'État et aux autres organismes relevant de la ministre de remplir sa mission. La liste est présentée à l'annexe I du rapport.

2. Les activités et les services

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications. Il voit à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et signe des ententes de partenariat notamment avec les municipalités locales et régionales, les conseils régionaux de développement, les communautés autochtones et des organismes à but non lucratif.

Pour mettre en œuvre sa mission, le Ministère accorde de l'aide financière dans les différents domaines de la culture et des communications : arts et lettres, patrimoine et muséologie, culture scientifique et technique, loisir culturel et scientifique, industries culturelles, médias et télécommunications, multimédia, services électroniques et autoroute de l'information.

Divers services dans les domaines de la formation, de l'encadrement réglementaire, de l'expertise conseil et de la conservation sont également offerts aux citoyens et aux citoyennes ainsi qu'aux entreprises.

> En matière de formation, le Ministère participe à la formation professionnelle aux métiers de la scène, grâce au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec dont le réseau d'établissements rejoint sept régions du Québec. De plus, il finance chaque année onze établissements privés qui offrent une formation artistique à des jeunes dans diverses disciplines des arts de la scène ainsi qu'un réseau de onze écoles-ateliers en métiers d'art soutenu par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Enfin, le Ministère participe à la formation préprofessionnelle, en danse et en musique, dans les différentes régions du Québec.

- En matière d'encadrement, le Ministère contribue au développement et à la mise en réseau d'institutions en accordant d'une part le statut de musée reconnu à certains organismes et d'autre part l'agrément à des librairies, des maisons d'édition et des entreprises de distribution de livres. Pour encadrer les activités privées de restauration et de conservation, le Ministère délivre des permis et des autorisations pour les travaux de restauration et les recherches archéologiques. Il accorde également des statuts juridiques à des biens culturels et procède à l'agrément des services d'archives privées.

- En matière d'expertise conseil, le Ministère offre ses services dans des domaines aussi variés que l'architecture, l'urbanisme, l'archéologie, l'ethnologie, la conservation, l'archivistique et la propriété intellectuelle. Il conseille également les maîtres d'ouvrage pour l'intégration d'œuvres d'art dans les projets d'immobilisations. Il collabore étroitement avec ses partenaires du milieu des communications aux stratégies de développement de l'industrie des communications, du multimédia et des inforoutes. Il réalise aussi, et met à la disposition du public et des chercheurs, des études et des données sur la culture et les communications.

- En matière de conservation et de diffusion du patrimoine, le Ministère s'appuie notamment sur le Centre de conservation du Québec (CCQ) pour offrir des services de restauration et de conservation préventive d'œuvres d'art et d'objets patrimoniaux et sur le réseau des Archives nationales du Québec (ANQ) pour assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique.

Par ailleurs, pour assurer une cohérence et une complémentarité d'action, la ministre d'État à la Culture et aux Communications donne annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État qui font partie du réseau de la culture et des communications. Enfin, le Ministère assure l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications et de gestion des documents.

3. Les clients et les partenaires

Le Ministère offre ses services à l'ensemble de la population, en particulier aux propriétaires de biens culturels classés, aux chercheurs, aux élèves des conservatoires, aux créateurs, aux artistes et artisans. Il s'adresse également aux instances régionales, municipales et scolaires, aux communautés autochtones, aux milieux associatifs, aux organismes de recherche et d'enseignement, ainsi qu'aux organisations, aux institutions et aux entreprises associées au développement de la culture et des communications. Le Ministère travaille aussi avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux dans le but de réaliser la politique culturelle du Québec ou de soutenir leurs propres activités.

4. L'organisation administrative du Ministère

Pour s'acquitter de sa mission et offrir ses services, le Ministère s'appuie sur quatre secteurs d'intervention : le Secteur de la direction et du soutien ministériels ; le Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international ; le Secteur de l'action régionale, de la capitale et de la métropole ; et le Secteur des communications et des institutions nationales (voir l'organigramme du ministère à la fin du rapport).

Le Secteur de la direction et du soutien ministériels

Sous la responsabilité de la sous-ministre, ce secteur a pour mandat d'assurer le suivi des priorités gouvernementales et de coordonner les activités liées au fonctionnement du Bureau de la sous-ministre ainsi que les travaux relatifs aux communications institutionnelles externes et internes.

De plus, ce secteur définit, organise et offre aux unités ministérielles des services en matière de gestion du personnel et d'organisation du travail, de même qu'en ce qui concerne la gestion des ressources financières, matérielles, technologiques et informationnelles, et la modernisation de la gestion.

Le Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international

Ce secteur a pour mandat d'élaborer et d'évaluer des orientations, des politiques, des programmes et des plans d'action permettant le développement de la culture. Ainsi, il a la responsabilité de concevoir et d'implanter le plan stratégique du Ministère, en collaboration avec les différentes unités administratives ministérielles et en relation avec l'ensemble des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre. De plus, dans le cadre de son mandat, ce secteur :

> définit les orientations, les politiques et les actions ministérielles relatives aux sociétés d'État et assure le suivi des activités de ces organismes ;

> conçoit et met à jour des politiques de financement dans le domaine de la culture ;

> élabore de concert avec les autres secteurs un ensemble de stratégies et de mesures ayant pour objet la prise en considération et la promotion de la culture sur les plans interministériel, intergouvernemental et international.

Le Secteur de l'action régionale, de la capitale et de la métropole

Ce secteur met en œuvre les stratégies d'intervention découlant des politiques et gère des programmes soutenant le développement des domaines liés à la culture et aux communications.

Ce secteur s'assure de l'accomplissement des mandats ministériels dans chacune des régions du Québec, tout en favorisant la cohérence et la concertation entre les actions régionales et centrales. Il élabore des plans d'action régionaux et assure leur suivi. Il est aussi responsable d'établir des liens avec les milieux culturels, les structures gouvernementales de même qu'avec les organismes privés et de mettre en place des canaux de communication efficaces.

Le Secteur des communications et des institutions nationales

Ce secteur a pour mandat de favoriser le développement des communications au Québec et leur rayonnement à l'étranger de manière à susciter des retombées positives sur les plans économique, social et culturel pour la société québécoise. Entre autres aspects, il est responsable de l'orientation et de la supervision des activités liées aux domaines des inforoutes, de la télédistribution, du multimédia, des

médias, des télécommunications, de la publicité et du cinéma. De plus, il veille au déploiement de l'autoroute de l'information dans la société québécoise. À cet effet, il assure le suivi des mesures de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information dans les domaines de l'accès, de la formation et de l'éducation, de la langue, de la culture et de l'économie.

Ce secteur est également responsable de l'orientation et de la supervision des décisions en vue d'assurer la gestion des Archives nationales du Québec, du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec de même que du Centre de conservation du Québec, lequel est une unité autonome de service.

5. Le personnel du Ministère

Pour réaliser ses mandats, le Ministère comptait au 31 mars 2002 sur un effectif total autorisé (régulier et occasionnel) s'établissant à 747 ETC (équivalent temps complet) qui se répartit comme suit par secteur :

Graphique 1

Répartition de l'effectif autorisé par secteur (régulier et occasionnel)

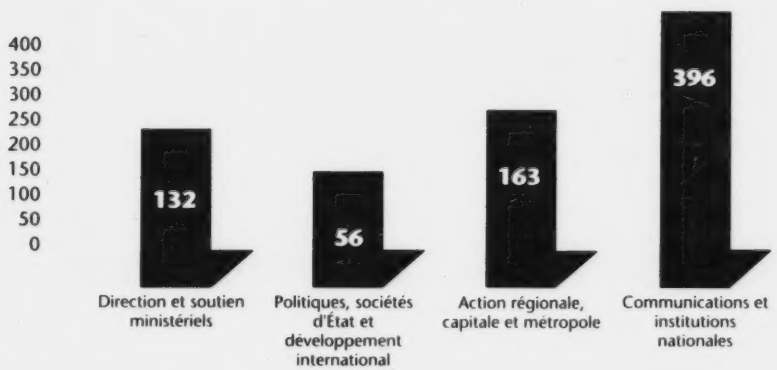

À la même période, l'effectif régulier autorisé se présentait comme suit selon les régions administratives :

Graphique 2

Effectif régulier autorisé par région administrative au 31 mars 2002

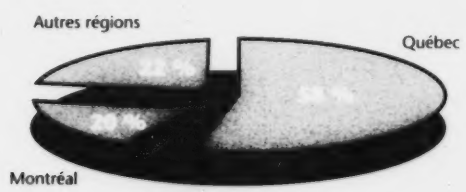

6. Les sociétés d'État et autres organismes publics qui relèvent de la ministre

La mise en œuvre de la mission liée à la culture et aux communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

> des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (TQ), la Société de la Place des Arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), le Musée de la civilisation, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal ;

> des organismes conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et des lettres et des industries culturelles ; le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ;

> un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des œuvres cinématographiques ;

> un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma de même que de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs ;

> un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels et de la Loi sur les archives.

L'annexe II du rapport présente la liste des membres des conseils d'administration de ces organismes et sociétés d'État.

Enfin, mentionnons que le gouvernement, sur la recommandation de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

2 LE CADRE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE

1. Le contexte

La réalité actuelle de la culture et des communications au Québec est tributaire de plusieurs phénomènes déterminants pour l'avenir. Parmi ceux-ci, on note la mondialisation qui du même coup ouvre les frontières aux échanges entre les pays et pose le défi de la défense de la diversité culturelle ; le vieillissement de la population qui est susceptible de modifier le profil de la demande ; ou, encore, les récentes fusions municipales qui constituent une occasion d'améliorer les services rattachés à la culture et aux communications pour les citoyens. Aussi, l'évolution des technologies de l'information et des techniques de production audiovisuelle, qui ont un impact sur la création et la diffusion des contenus, fait apparaître des enjeux liés tant à l'acquisition de nouveaux services qu'à l'accessibilité des produits et des œuvres de langue française dans l'univers culturel.

Dans la mise en œuvre de son action, le Ministère doit également prendre en considération le financement de la culture. Les dépenses publiques au titre de la culture et des communications au Québec en 1999-2000 ont été de près de 1,68 milliard de dollars, dont 53 % proviennent du fédéral, 33 % du gouvernement québécois et 15 % des municipalités. Par ailleurs, si l'on exclut les dépenses consacrées à la radiotélédiffusion (567 M$), une grande partie des dépenses publiques en culture est assurée par le Québec (41 %), le solde appartenant au fédéral (37 %) et aux municipalités (22 %).

La participation des municipalités, qui représente 22 % des dépenses publiques en culture, ne se compare pas encore aux moyennes observées pour le Canada (38 %), la France (38,6 %), le Danemark ou la Suède (45 %), par exemple. Plusieurs phénomènes historiques et structurels expliquent cette situation. Cependant, on constate que le nombre de politiques culturelles adoptées par des municipalités locales et régionales est en croissance, et l'on observe que les municipalités locales qui ont une telle politique affectent en moyenne 4,2 % de leur budget à la culture, contre 2,7 % pour les autres.

Finalement, il faut remarquer que le Ministère intervient dans un environnement en interaction avec plusieurs acteurs gouvernementaux, notamment dans les domaines de l'emploi, de la science, du tourisme, de la jeunesse et du développement local et régional. Le développement des relations interministérielles permet de multiplier les effets de l'action ministérielle dans le champ de la culture et des communications.

2. Les défis pour le Ministère

Pour assurer la vitalité de la culture québécoise, le Ministère doit veiller à la mise en place des conditions permettant à la création artistique de s'épanouir. À ce titre, le développement des compétences, la santé financière des organismes et des entreprises culturelles et des communications de même que la répartition d'équipements culturels appropriés sur le territoire représentent des défis importants pour le Ministère. Il faut aussi compter avec l'augmentation de la participation active de la population aux activités culturelles, la valeur fondamentale qu'est devenu le pluralisme culturel et la pérennité du patrimoine.

Dans le même esprit, l'ouverture sur le monde entraîne pour le Québec des défis dont, au premier chef, la défense du principe de la diversité linguistique et culturelle dans les instances internationales et la mise en valeur de la culture québécoise.

Pour sa part, l'importance du secteur des communications dans le développement économique et social donne lieu à plusieurs défis de taille pour le Ministère, par exemple : la mise en place de conditions favorables au développement des entreprises, l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises des nouveaux médias, le renouvellement de l'action en matière d'autoroute de l'information, l'augmentation de la diversité des contenus québécois en français, l'atteinte de l'équité entre les régions pour l'accès aux services offerts.

3. Des outils pour mieux agir

Le 30 mars 2001, la ministre d'État à la Culture et aux Communications déposait à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2001-2004, Miser sur la créativité et l'innovation auquel étaient associés l'ensemble des organismes et sociétés d'État qui œuvrent sous sa responsabilité. Les orientations contenues dans ce plan stratégique témoignent des principes qui devront guider le Ministère au cours des prochaines années dans le domaine de la culture et des communications et dont les premiers résultats sont illustrés dans le présent rapport.

Parallèlement, le Ministère s'est engagé à faire son plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002 en fonction des grandes orientations qui guident l'action du Ministère et celle de ses mandataires. Ces grandes orientations sont : la démocratisation de la culture et des services de communication, la stimulation de la création, de la production et de la diffusion, l'adaptation du système culturel et des communications, et le renouvellement de l'action ministérielle.

Enfin, pour mieux intégrer son action à l'égard des citoyens, le Ministère s'est donné les moyens nécessaires pour leur offrir des services de qualité. Ainsi, il a rendu publique la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes*, le 11 juin 2001.

Ces interventions forment un tout intégré. Elles mènent à une action plus structurée et plus cohérente du Ministère au bénéfice de la population québécoise.

3 LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

1. Les faits saillants

Au cours de l'exercice 2001-2002, des travaux importants ont été amorcés ou poursuivis par le Ministère. Parmi les principales réalisations de l'année, soulignons ce qui suit.

Sur le plan des mesures structurantes

> le lancement et la mise en œuvre du plan d'action Agir pour la culture et les communications, destiné au secteur de la culture et des communications, qui s'est traduit par un plan d'accélération des investissements publics de plus de 120 M$;

> l'annonce d'un complexe culturel et administratif à Montréal qui réunira sous un même toit une maison pour l'Orchestre symphonique de Montréal, une résidence permanente pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Montréal ainsi qu'un centre administratif gouvernemental.

Sur le plan du patrimoine

> l'annonce et la mise en œuvre d'un plan d'action en matière de patrimoine comprenant une série de mesures structurantes, la poursuite des travaux d'élaboration d'une politique du patrimoine ainsi que l'analyse préliminaire visant la relance des inventaires ;

> la signature d'une entente avec les autorités religieuses de Montréal pour favoriser la conservation et la consolidation des lieux de culte d'intérêt patrimonial de la métropole ;

> la protection de biens culturels par leur classement : le cinéma Le Château à Montréal, l'église et la sacristie de Sainte-Marie de Beauce, l'église Saint-Christophe d'Arthabaska, l'église Sainte-Geneviève et son site à Berthierville, le site LeBer-Lemoyne à Montréal (Lachine), la maison Paul-Émile Borduas à Mont-Saint-Hilaire, la maison Louis-Bertrand de l'Isle-Verte, le site préhistorique Nisula dans la municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord. Mentionnons également la reconnaissance de quatre édifices de la compagnie E.B. Eddy de Hull ainsi que des démarches, coordonnées avec la Ville de Montréal, en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal. Le 11 mars 2002, la ministre a d'ailleurs demandé à la Commission des biens culturels d'émettre un avis sur les mesures de sauvegarde nécessaires à la prêservation du mont Royal.

Sur le plan des politiques et des programmes

> la direction de travaux relatifs à l'actualisation d'une politique du cinéma et de la production audiovisuelle, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles, la Régie du cinéma et Télé-Québec ;

- la signature, le 29 janvier 2002, de deux ententes avec le président de la Motion Picture Association (MPA), M. Jack Valenti, portant respectivement sur la distribution de films pour présentation en public et sur la distribution de matériel vidéo pour usage domestique. Cette double entente fait en sorte que les membres de la MPA ne pourront plus distribuer au Québec des films en version originale française ;

- la réalisation d'un premier bilan de la Politique de la lecture et du livre, marqué notamment par la tenue d'une rencontre, le 7 mars 2002, avec les principaux acteurs du domaine du livre, de la lecture et de l'éducation afin de poser un diagnostic et d'échanger sur les priorités à déterminer pour la poursuite de la politique ;

- dans la foulée de la Politique de diffusion des arts de la scène, la réalisation d'une évaluation nationale des diffuseurs pour dégager un portrait de la situation et des pistes de solution qui rejoindront les attentes des diffuseurs et permettront de mieux planifier la consolidation du réseau des arts de la scène ;

- la mise en œuvre de la deuxième phase de la Politique muséale, avec des crédits supplémentaires de 10,8 M$ réservés à l'ensemble du réseau muséal pour l'année financière 2001-2002 ;

- le lancement, le 18 juin 2001, du nouveau programme d'aide financière destiné à la relève, Québec multimédia jeunesse, une mesure découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse, qui réaffirme l'importance des liens entre les jeunes, les nouvelles technologies et l'emploi.

Sur le plan de la modernisation de la gestion

- la mise en œuvre du projet Diapason qui a pour objectif de revoir en profondeur le processus de planification des politiques et la structure d'aide financière du Ministère en vue d'implanter de nouveaux outils de gestion de l'octroi de l'aide financière et une banque centralisée de clients-partenaires ;

- la tenue d'un forum de réflexion sur le développement de la culture et des communications en région, associant les gestionnaires du Ministère et ceux des sociétés d'État relevant de la responsabilité de la ministre.

Sur le plan législatif

- l'adoption et la mise en œuvre de la Loi relative à la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec qui dote le Québec d'une institution phare en regroupant sous un même toit et sous une même administration les destinées de la Bibliothèque nationale du Québec et celles de la Grande bibliothèque du Québec qui, elle-même, intègre la Bibliothèque centrale de Montréal ;

- l'adoption et la mise en œuvre de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, qui donne au Québec une législation d'application unique au monde, protégeant les Québécois et les Québécoises lorsqu'ils font des affaires au moyen des technologies de l'information, y compris dans Internet.

2. Les résultats au regard de la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes*

Dans le cadre du vaste chantier gouvernemental de modernisation de la gestion publique, la ministre d'État à la Culture et aux Communications rendait publique, en juin 2001, la *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes.*

Le plan de diffusion de la déclaration prévoyait alors des actions pour partager avec le personnel les valeurs de services adoptées et pour assurer une visibilité, auprès des clientèles et de la population, des engagements du Ministère quant à la qualité des services offerts.

En cours d'année, une unité a été créée pour poursuivre les travaux amorcés quant à la mise en œuvre de la déclaration de services. Il s'agit de la Direction de la qualité des services et de l'accès à l'information, qui relève de l'autorité immédiate de la sous-ministre.

Cette direction a entre autres comme mandat d'établir un diagnostic des mesures en place pour assurer la qualité des services ministériels et, en se basant notamment sur les commentaires formulés à l'égard des services par le personnel et par les clientèles du Ministère lors de sondages, d'élaborer un plan d'action comprenant les moyens complémentaires à implanter pour respecter les engagements annoncés dans la déclaration.

Pour mener à bien ce mandat, la Direction assure, depuis janvier 2002, la conduite des travaux du Groupe de concertation sur l'amélioration des services, constitué à la suite d'une décision de la sous-ministre. Le groupe est composé de représentants et de représentantes des différents secteurs de services ministériels, qui collaborent individuellement pour leur secteur à la réalisation du diagnostic et du plan d'action sur la qualité des services.

La Direction s'est également vu confier les responsabilités de traiter les plaintes relatives à la qualité des services, d'élaborer une politique ministérielle sur la gestion des plaintes et d'agir comme répondante pour le Ministère auprès du bureau du Protecteur du citoyen.

3. Les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives menées par le Ministère au cours de la dernière année pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son Plan stratégique 2001-2004.

Première orientation

La démocratisation de la culture et des services de communication

Objectif 1 : Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens et les citoyennes

Pour atteindre ce premier objectif lié à la démocratisation de la culture et des services de communication, le Ministère a orienté son action en priorité autour de quelques-unes de ses politiques sectorielles, notamment la Politique de la lecture et du livre, la Politique de diffusion des arts de la scène et la Politique muséale ainsi que sur le renforcement de l'action culturelle en éducation. De plus, d'autres actions majeures ont contribué à l'atteinte de cet objectif, notamment le Plan d'accélération des investissements publics.

Le suivi de la Politique de la lecture et du livre

Le budget additionnel consacré à cette politique a été de 61 M$ sur quatre ans. Le plan d'action est venu à échéance en mars 2001. Or, plusieurs des objectifs visés par la politique ne sont pas encore atteints et requièrent une poursuite des efforts. Dans le cadre du plan d'action Agir pour la lecture, des investissements de l'ordre de 20 M$ s'ajouteront en 2002-2003 afin de renforcer certaines mesures dont l'enrichissement des collections des bibliothèques et l'informatisation des bibliothèques et des librairies.

À cet effet, la ministre a rencontré, le 7 mars 2002, les partenaires des milieux associatifs du livre et de la lecture, ainsi que des représentants des villes et des ministères associés à la Politique de la lecture et du livre. Le but de la rencontre était de dresser un premier bilan de la politique et de réorienter l'action, le cas échéant. Un bilan ainsi qu'un cadre d'évaluation ont été déposés par le Ministère. Le milieu a confirmé les constats sur la lecture que ce dernier avait élaborés.

Les consensus portent sur une concertation plus étroite des partenaires intéressés par la lecture, le maintien d'un programme de soutien à l'acquisition de livres dans les bibliothèques, le maintien de l'incitatif à la gratuité dans le programme d'aide à l'acquisition de livres. L'impact de la gratuité sur l'augmentation des clientèles en bibliothèque n'est, en effet, plus à démontrer. À la suite de l'introduction de cet incitatif en 1999, 21 municipalités ont aboli la tarification.

La ministre annoncera en 2002-2003 les différentes mesures liées à la poursuite de la Politique de la lecture et du livre.

Le suivi de la Politique de diffusion des arts de la scène

La Politique de diffusion des arts de la scène, *Remettre l'Art au monde*, a été lancée en décembre 1996. Ses deux grandes priorités sont la sensibilisation et le développement de publics ainsi que l'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles. Depuis l'adoption de cette politique, le volume global de représentations de spectacles professionnels chez les diffuseurs pluridisciplinaires a connu une augmentation de 24 %, passant de 3 221 représentations en 1996-1997 à 4 009 en 2000-2001.

Le gouvernement fédéral a lancé, en juillet 2001, un nouveau programme en matière de diffusion qui s'adresse aux mêmes clientèles que celles desservies au Québec et qui soutient les mêmes objectifs que ceux identifiés dans les programmes québécois. Aussi, le Ministère tente-t-il d'établir avec le gouvernement fédéral les conditions permettant une harmonisation des deux programmes.

En cours d'année, le Ministère a confié à un comité de pairs une évaluation nationale des diffuseurs pluridisciplinaires et des réseaux qu'il soutient financièrement sur la base d'ententes triennales. Les résultats de cette évaluation contribueront de façon significative à illustrer les effets de la Politique de diffusion des arts de la scène, à mesurer le chemin parcouru au cours des trois dernières années, à

actualiser l'état de situation du secteur, à préparer les prochaines ententes triennales et à guider l'accompagnement des directions régionales auprès des diffuseurs.

Au cours de l'année 2002-2003, un cadre d'évaluation de la Politique de diffusion des arts de la scène sera élaboré.

Le suivi de la Politique muséale

En 2001-2002, le Ministère a mis en œuvre la deuxième phase de la Politique muséale avec des crédits supplémentaires de 10,8 M$ réservés à l'ensemble du réseau muséal.

Cette somme a été dirigée notamment vers les régions pour répondre aux besoins des institutions subventionnées au fonctionnement. Les institutions ont été invitées à soumettre des projets, arrimés à leur plan d'action, qui visent des objectifs tels la consolidation de l'expertise, le réseautage, les expositions permanentes et les équipements légers.

La mise en œuvre de la deuxième phase de la politique a également permis l'acquisition d'œuvres par le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée du Québec, et la réalisation de projets dans le cadre du Programme Soutien aux institutions muséales (réalisation d'expositions internationales et renouvellement d'expositions permanentes). Grâce au soutien additionnel du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP), 33 musées et lieux d'interprétation ont pu renouveler leurs expositions permanentes. Dans la foulée de la démarche d'accessibilité poursuivie par la ministre, notons par ailleurs l'initiative du Musée du Québec d'instaurer l'accès gratuit à ses collections nationales.

Les actions pour les jeunes, l'école et la culture

Dans la foulée du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministre de l'Éducation et la ministre d'État à la Culture et aux Communications ont signé, le 2 novembre 2000, la déclaration intitulée *Pour les jeunes, l'école et la culture.*

Cette déclaration faisait suite au boycott des activités culturelles par les enseignants et les enseignantes du Québec, lequel boycott rappelait, à tous les acteurs des milieux de la culture et de l'éducation, la fragilité des rapports entre les deux milieux.

Cette déclaration s'inscrivait non seulement dans un esprit de relance des activités culturelles à l'école, mais survenait à un moment clé de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire. L'énoncé de politique éducative qui encadre la réforme de l'éducation actuellement en cours d'implantation a d'ailleurs retenu comme objectif de rehausser le niveau culturel des programmes d'études. Les arts font partie du *Programme de formation de l'école québécoise* qui constitue le document ministériel établissant les apprentissages essentiels à la formation.

La réforme de l'éducation consacre l'autonomie des écoles avec l'avènement des conseils d'établissement, et accentue grandement l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants qui sont les seuls maîtres dans le choix du matériel à utiliser avec leurs élèves.

La réforme des programmes d'études au préscolaire, au primaire et au secondaire, dont l'implantation est actuellement en cours, préconise un rehaussement culturel des apprentissages. Cela n'a pas pour effet de rendre obligatoire le recours aux ressources culturelles dans le nouveau programme scolaire.

À l'automne 2001, le Ministère entamait une consultation auprès de ses partenaires et des principaux acteurs concernés par l'axe culture-éducation. Le but était à la fois d'évaluer les actions en cours, de recevoir des suggestions susceptibles d'aider à mieux cibler les interventions futures et d'insuffler une énergie nouvelle au partenariat entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation (MEQ). L'opération a été confiée à un spécialiste en consultation publique reconnu.

D'autre part, le Ministère entend d'ores et déjà renforcer les mécanismes permanents de concertation avec le MEQ. Le Ministère poursuivra les interventions entreprises auprès du milieu scolaire pour promouvoir les arts et la culture à l'école. Ces interventions visent principalement les enseignantes et les enseignants, les conseils d'établissement, les parents et les directions d'écoles.

Autres interventions concernant la culture et la formation

La revue *Autrement dit*, publiée à l'intention des personnes ayant des difficultés de lecture, a vu son tirage passer de 20 000 à 40 000 exemplaires, notamment grâce à l'aide ministérielle.

L'année 2001-2002 a également été marquée par le démarrage du projet Les médias d'information en classe, qui s'est concrétisé par son expérimentation auprès de 10 000 élèves de 43 écoles. Ce projet permet aux enseignantes et aux enseignants d'examiner avec leurs élèves le contexte entourant les productions des médias, d'analyser la représentation de la réalité que ces productions transmettent et d'apprécier leur qualité esthétique. Dans le cadre de ce projet, le site Web *Moi, je sais lire... entre les lignes...* (http ://www.reseau-crem.qc.ca) a été lancé et offre des outils de base permettant d'exploiter de manière critique tous les genres de productions diffusées par les médias.

Le loisir culturel et scientifique

Depuis le 1er avril 1996, le Ministère assume la responsabilité gouvernementale du loisir culturel et du loisir scientifique. Le rapatriement de ce secteur d'intervention au Ministère visait une plus grande cohérence de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture.

Pour sa part, le Secrétariat au loisir et au sport (SLS) est responsable du développement du loisir avec des responsabilités spécifiques en loisir socio-éducatif, en loisir plein air et en loisir touristique. Il est aussi responsable de la promotion d'un mode de vie physiquement actif, de la promotion de la sécurité à la protection de l'intégrité et à la prévention des traumatismes.

Les milieux associatif régional, municipal, scolaire, collégial et universitaire, réclament une concertation et des mécanismes de partenariat entre le Ministère et le SLS, au nom d'un développement harmonieux et intégré du loisir.

En décembre 2001, la ministre d'État à la Culture et aux Communications et le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport ont convenu d'une approche interministérielle visant à assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des actions gouvernementales.

On prévoit en arriver bientôt à un accord sur les principaux éléments de concertation et convenir des prochaines étapes devant mener à une rencontre conjointe avec des partenaires des milieux associatif régional, municipal, scolaire, collégial et universitaire.

Les interventions en culture scientifique et technique

Le programme de soutien au développement de la culture scientifique et technique Étalez votre science est l'un des principaux outils par lesquels le Ministère s'acquitte de sa mission dans le domaine de la culture scientifique et technique. Celle-ci comprend deux aspects complémentaires : la sensibilisation du public aux réalités de la science et de la technologie et la diffusion des connaissances.

Le Ministère veut éveiller l'intérêt de la population québécoise envers la science et la technologie. De plus, il cherche à réduire l'écart entre les connaissances des publics avertis et celles du reste de la population. Pour ce faire, il soutient la réalisation de projets qui font appel à la collaboration du milieu et qui reposent sur des supports de vulgarisation éprouvés tels le film, les séries télévisuelles, le multimédia, les ouvrages et les revues, la muséologie, les activités et le matériel d'animation.

Le Ministère appuie de façon récurrente le fonctionnement d'un certain nombre d'organismes aussi essentiels que le Conseil de développement du loisir scientifique, le festival Téléscience, l'Agence Science-Presse, la Société pour la promotion de la science et de la technologie (SPST), l'Association des communicateurs scientifiques du Québec (ACSQ), les Publications BLD et la revue *Québec Science*.

Différents projets *ad hoc* ayant comme résultats attendus le développement de la culture scientifique et technique ont également reçu une aide financière.

Le soutien aux Journées de la culture

La 5e édition des Journées de la culture a permis la réalisation de près de 1 800 activités dans plus de 275 villes et villages du Québec. En 2001, 238 000 personnes ont participé aux activités offertes gratuitement dans leur communauté, soit par des artistes indépendants, des regroupements, des écoles, des organisations communautaires, des maisons de la culture, des musées, des bibliothèques ou des entreprises.

Deux forums ont également été organisés dans le but de favoriser une concertation stratégique des réseaux de la culture. Ces rencontres ont été l'occasion pour les acteurs culturels de différents horizons professionnels de se réunir pour réfléchir et pour échanger leurs expériences.

L'élaboration d'une stratégie pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) par les jeunes

Le Secrétariat à la jeunesse a confié au ministère de la Culture et des Communications le mandat d'élaborer, en collaboration avec le MEQ, une stratégie de développement d'une culture de l'utilisation des NTIC par les jeunes Québécois et Québécoises. Ce mandat est issu du Sommet du Québec et de la jeunesse. Il vise à promouvoir l'utilisation, par le plus grand nombre de jeunes, des nouvelles technologies dans leur vie quotidienne. Il contribue ainsi à démocratiser les services de communication offerts à la population.

Le Ministère a confié au Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) la responsabilité de recueillir l'information de base nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Le Plan d'accélération des investissements publics (PAIP)

Dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP) découlant du dernier discours sur le budget, le ministère de la Culture et des Communications s'est vu allouer un montant de 100 M$. De plus, conformément à une orientation ministérielle, le Ministère a pu ajouter à cette enveloppe 20 M$ additionnels de son programme régulier d'investissement, soit 10 M$ pour les équipements culturels et 10 M$ pour le patrimoine religieux. Ces sommes additionnelles seront engagées au cours de l'exercice 2002-2003.

Au 31 mars 2002, près de 80 % de l'enveloppe du PAIP, soit un montant de 78,9 M$, était investi. Au cours de l'exercice 2002-2003, le solde de l'enveloppe sera engagé pour l'enrichissement des collections de livres dans les bibliothèques publiques.

En matière d'équipements culturels, un investissement de 50,9 M$ a permis d'entreprendre la réalisation de 65 projets importants dans 16 régions du Québec comme la salle de spectacles à Rimouski, le centre d'interprétation intégré au Complexe patrimonial du secteur Isle-Maligne à Alma, le Palais Montcalm à Québec, le Musée des arts et traditions populaires à Trois-Rivières, le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke, le Centre commémoratif de l'Holocauste et le Musée d'art de Saint-Laurent à Montréal, le Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais, la salle de spectacles de La Sarre, les bibliothèques de Charny, de Le Gardeur et de Châteauguay.

Un investissement de 7,5 M$ a été consenti pour l'acquisition d'équipements spécialisés, aux fins de formation, de production et de diffusion, dans toutes les régions. Les constituantes du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et des Archives nationales du Québec, ainsi qu'un ensemble d'organismes œuvrant dans les domaines de la diffusion, des métiers d'art et des arts et des lettres ont bénéficié de cet investissement.

Le Ministère a par ailleurs injecté 15 M$ dans 70 projets de restauration de biens patrimoniaux. Cette intervention est complétée par une enveloppe de 11,5 M$ de la Société d'habitation du Québec qui permet la réalisation de plus de 50 projets de restauration dans des quartiers anciens, dans le cadre d'une sélection réalisée conjointement avec le Ministère. Les projets retenus sont répartis dans 14 régions.

Pour le renouvellement des expositions permanentes, 5,5 M$ ont été injectés dans 28 projets répartis dans 11 régions. L'investissement a été de 1,5 M$ pour les 4 musées nationaux, alors que 24 musées régionaux ont été soutenus par un financement de 4 M$.

L'investissement du Ministère qui s'établissait à 78,9 M$ en 2001-2002 a généré la participation de partenaires pour un total d'environ 135 M$.

Objectif 2 : Favoriser la responsabilisation des organismes, des instances locales et régionales ainsi que des communautés autochtones à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine et d'information locale

Pour favoriser la prise en charge par les milieux eux-mêmes de leur développement culturel, le Ministère a privilégié la voie de la négociation d'ententes avec les municipalités locales et régionales et les communautés autochtones, mais aussi avec les conseils régionaux de concertation et de développement

(CRCD) et les conseils régionaux de la culture (CRC). Par ailleurs, le Ministère a beaucoup investi pour faciliter l'accessibilité de l'autoroute de l'information partout sur le territoire du Québec. De plus, il a continué d'aider les médias communautaires dans le fonctionnement et la mise sur pied de projets. En matière de patrimoine, les Archives nationales du Québec ont poursuivi leurs efforts pour rendre plus autonomes dans leur gestion documentaire les instances municipales et le secteur privé.

Les ententes avec les municipalités locales et régionales

Afin d'établir un partenariat efficace, le Ministère a convenu, en 1995, d'un cadre d'intervention avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) intitulé *Pour un partenariat durable* qui prescrivait les modalités d'intervention entre le Ministère et les municipalités au regard des ententes de développement culturel. Pour ce faire, chaque municipalité doit se doter préalablement d'une politique culturelle qui encadre et planifie son propre développement culturel.

Depuis 1995, le Ministère a conclu 92 ententes de développement culturel avec des municipalités locales et régionales. De ce nombre, 19 sont toujours en vigueur. Actuellement, 29 autres municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) ont manifesté leur intérêt à signer de telles ententes.

Par ailleurs, à l'invitation de la ministre en décembre dernier, les représentants et les représentantes de l'UMQ ont été conviés à des rencontres de travail en vue d'actualiser le cadre d'intervention.

Compte tenu de la réforme municipale, le Ministère a réservé en 2001-2002, en plus de l'argent investi par les directions régionales, un budget spécial pour conclure des ententes de développement culturel avec les municipalités locales et régionales. Une partie de ce budget a été affectée à des ententes spécifiques avec les CRCD (voir plus loin ententes avec les CRCD).

La priorité a été accordée aux villes-centres qui ont fait l'objet de fusions et aux MRC qui se sont dotées de politiques culturelles. Le choix des projets a tenu compte également de leur degré d'avancement et de l'effet levier que les investissements du Ministère pouvaient avoir sur la participation d'autres partenaires. Ce budget spécial a permis la conclusion de 10 ententes de développement culturel qui s'ajoutent aux 26 déjà en vigueur ou en voie d'élaboration.

Les ententes avec les nations autochtones

Le Ministère favorise la conclusion d'ententes triennales de développement culturel avec les nations autochtones. Les directions régionales assurent le suivi de ces ententes qui couvrent plus de 50 % de la population autochtone du Québec soit :

> les Cris (Baie-James) ;

> les Inuits (Nord-du-Québec) ;

> les Innus (Côte-Nord) ;

> les Attikameks (Haute-Mauricie).

De plus, il existe trois ententes particulières : une en vigueur avec les Mohawks d'Akwesasne, une en instance de signature avec les Hurons-Wendats et une en négociation avec les Naskapis du Nord-québécois.

Il faut également souligner qu'au cours des dernières années, le Ministère a subventionné des projets d'équipement, particulièrement dans le domaine de la muséologie, qui ont permis de mettre en valeur la culture des Autochtones et de renforcer le dialogue entre les différentes communautés et les Québécois. Les réalisations les plus récentes sont : la Maison Tsawenhohi de Wendake, le Musée Shaputuan de Sept-Îles, le Musée et centre de transmission de la culture Daniel Weetaluktuk, à Inukjuak, et la salle de spectacles du centre multifonctionnel de Kuujjuaq.

Enfin, le Ministère poursuit son aide à la promotion des langues autochtones par l'entremise de son programme de soutien aux radios autochtones. Il y a actuellement des radios communautaires dans pratiquement toutes les communautés amérindiennes et inuites du Québec.

En 2000-2001, le Ministère a procédé au bilan des ententes de développement culturel avec les nations autochtones de façon à mettre à jour son plan d'action ministériel. Le Ministère procède actuellement à un état de situation complet de ses interventions avec les nations autochtones, afin de faire ressortir la nouvelle réalité et d'être en mesure d'identifier des pistes d'action.

Les ententes avec les CRCD

En 1997, le gouvernement a adopté une politique de soutien au développement local et régional. Cette politique prévoit la négociation d'ententes-cadres entre le gouvernement et chacune des régions par l'entremise des CRCD. Afin de permettre l'atteinte des objectifs inscrits à l'entente-cadre, la signature d'ententes dites spécifiques est prévue, par la suite, entre les CRCD et les ministères sectoriels concernés.

En 2001-2002, le Ministère a signé sept ententes spécifiques avec les CRCD. Ces ententes s'ajoutent aux cinq déjà en vigueur. La priorité a été accordée aux projets portant sur le tourisme culturel, l'emploi et le développement de la culture et des communications, de préférence en concertation avec le CALQ et la SODEC. Le choix des projets tenait compte également de leur état d'avancement et de l'effet levier que les investissements du Ministère pouvaient avoir sur la participation d'autres partenaires.

La reconnaissance et le financement des conseils régionaux de la culture (CRC)

Le Québec compte 12 conseils régionaux de la culture (CRC) qui ont un mandat de concertation, d'animation, de conseil et de représentation. Ils contribuent ainsi de façon importante à la dynamique socioculturelle de leur région. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le Ministère a établi un véritable partenariat avec les CRC, basé notamment sur le respect des spécificités régionales.

La négociation d'une entente triennale avec chacun des CRC s'est appuyée sur une révision du mandat de ces derniers, sur des outils d'évaluation modernes et sur un nouveau mode de financement. L'aide financière a été répartie selon un mécanisme plus équitable.

Les médias communautaires

Le Ministère gère un programme de soutien aux médias communautaires (PAMEC) destiné aux radios, télévisions et journaux communautaires ainsi qu'à leurs associations nationales. Ces organismes bénéficient de subventions pour leur fonctionnement annuel et pour la réalisation de projets de développement.

En 2001-2002, 110 médias communautaires, soit 28 stations de radio, 31 télévisions et 51 journaux communautaires, se sont vu accorder des subventions de fonctionnement. Une aide financière a également été fournie pour des projets visant l'achat et le renouvellement d'équipements, l'augmentation des revenus autonomes, la formation de bénévoles et l'établissement de liens entre les médias. Enfin, les quatre associations nationales représentant les médias communautaires ont reçu une aide pour leur fonctionnement annuel.

Les actions en matière d'archives

Les actions menées par les Archives nationales du Québec (ANQ) ont permis une plus grande autonomie des organismes publics décentralisés (instances municipales, établissements de la santé et de l'éducation) et ont été faites en vertu de la Loi sur les archives.

Les ANQ ont dirigé les travaux d'un groupe mixte réunissant des représentants et des représentantes du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), des associations professionnelles et du monde municipal afin de mieux baliser l'activité de gestion documentaire dans le cadre des regroupements municipaux. Il en est résulté un guide à l'usage des nouvelles villes.

Les ANQ ont également poursuivi leur travail de conseil auprès de l'ensemble des organismes décentralisés au regard de la Politique de gestion des documents inactifs afin de favoriser l'acquisition de connaissances susceptibles de les rendre plus autonomes.

Dans le cadre plus large de la politique culturelle du Québec, les ANQ ont accentué leur incitation auprès des instances locales et régionales en vue d'une plus grande implication dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique.

Auprès des organismes du secteur privé, les ANQ ont surtout mené les actions suivantes :

> un appel particulier aux réseaux déjà constitués ou en voie de constitution pour qu'ils consolident leur organisation (Regroupement des services agréés d'archives privées, etc.) ;

> une invitation soutenue à l'adresse des services d'archives agréés pour qu'ils diversifient leurs sources de financement, qu'ils se dotent de stratégies et de plans d'action mieux articulés et qu'ils offrent leurs services aux organismes publics de leur milieu (ententes de dépôt, etc.) ;

> la poursuite d'ententes de service et de collaboration entre les centres d'archives des ANQ et des organismes qui s'intéressent au patrimoine — sociétés d'histoire et de généalogie notamment — (prêt de locaux et de microformes, partage des heures de service auprès des chercheurs, etc.) ;

> la mise sur pied ou la réactivation de tables de concertation régionales réunissant des services détenteurs et diffuseurs d'archives privées (notamment dans Lanaudière et les Laurentides).

Villages branchés du Québec

Présentement, la disponibilité de réseaux de télécommunication par fibre optique à la fine pointe de la technologie et les tarifs afférents varient beaucoup selon le lieu d'habitation, ce qui a pour conséquence d'élargir le fossé qui sépare les citoyens des centres urbains et ceux des régions rurales.

Les élèves des commissions scolaires des régions périphériques n'ont pas toujours la possibilité de naviguer dans Internet à haute vitesse et, de ce fait, l'égalité des chances en matière d'éducation s'en trouve hypothéquée. De plus, sans des infrastructures de réseaux de fibres optiques, les contenus numériques créés ou détenus par Télé-Québec, la Bibliothèque nationale du Québec et les acteurs du monde de l'éducation peuvent plus difficilement être accessibles en région.

Au Québec, le déploiement de réseaux de télécommunication à la fine pointe de la technologie est une priorité du gouvernement exprimée dans la Politique québécoise de l'autoroute de l'information Lors de son dernier budget, le gouvernement a créé un nouveau programme Villages branchés du Québec et y a injecté 75 M$. Ce programme est géré par le MEQ, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et le MAMM.

Le programme Villages branchés du Québec vise à investir dans les immobilisations afin de construire des réseaux de télécommunication sur le modèle des « condominiums » où chaque partenaire contribue à la mise en place. On parle de réseaux « privés » bien qu'il s'agisse d'une propriété partagée, notamment avec une entreprise de télécommunication qui peut détenir la gaine de fibres. Ce type de branchement a l'avantage de réduire les coûts récurrents de location de bande passante pour relier les bâtiments entre eux, tout en permettant d'augmenter les services réseaux intranet, extranet, ainsi que le lien vers Internet.

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, le rôle du Ministère et de la Direction générale de l'autoroute de l'information consiste à soutenir les études permettant de préparer les projets et, grâce à leur expertise, de participer à l'analyse des projets déposés.

Le Ministère, dans un premier temps, accompagnera, sur une base régionale, les bibliothèques (et autres institutions du domaine de la culture et des communications) afin qu'elles s'inscrivent dans les projets régionaux. Lors de l'analyse des projets régionaux, le Ministère aura à évaluer la possibilité et les moyens de financer le branchement de certaines institutions qui ne seraient pas directement admissibles au financement du MEQ ou du MAMM, ou dont le branchement ne serait pas prévu dans le cadre d'un projet régional.

Deuxième orientation

La stimulation de la création, de la production et de la diffusion

Objectif 1 — Favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française dans le secteur de la culture et des communications ainsi que dans l'ensemble des secteurs de la société visés par la Politique de l'autoroute de l'information

La gestion des programmes d'aide aux organismes des arts et des lettres ainsi qu'aux industries culturelles a été largement décentralisée. Pour soutenir son objectif de stimuler la création, la production

et la diffusion, la ministre peut compter sur son action et sur celles plus particulièrement de deux sociétés d'État, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). La ministre les informe, en début d'année, de ses attentes et approuve leur planification annuelle.

Le Ministère a accordé à la SODEC une aide financière totale de 40,3 M$ pour l'exercice financier 2001-2002, dont 36,9 M$ pour ses programmes d'aide financière, notamment pour la chanson, la lecture, le livre et les métiers d'art, et 3,4 M$ pour son fonctionnement.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action Agir pour la culture et les communications, la SODEC a été autorisée à emprunter un montant de 1,4 M$ pour restaurer deux maisons situées à Place-Royale, un autre de 400 000 $ pour répondre aux besoins additionnels du Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art et 500 000 $ pour répondre à ceux du Programme d'aide aux librairies agréées.

Les orientations souhaitées par la ministre et transmises à la SODEC pour l'exercice 2001-2002 rappelaient que l'appui à la création, à la production, à la diffusion et à la démocratisation de la culture québécoise constitue l'une des priorités du gouvernement en vue de valoriser l'originalité de cette culture. Parmi les autres préoccupations soulevées, il était question de la signature d'ententes spécifiques de développement régional, de la consolidation de certains secteurs comme celui des librairies, du respect des lois sur le statut des artistes, de l'importance de la concertation et de l'harmonisation des actions entre les différents partenaires. La ministre a également fait état de la participation de la SODEC à différentes études et travaux, dont ceux liés à l'actualisation de la Politique du cinéma et de la production audiovisuelle, de même que ceux ayant trait à la table de concertation interprofessionnelle du livre (rapport Larose).

Le soutien à la création, à la production et à la diffusion dans les organismes des arts et des lettres

Le Ministère a accordé au CALQ une aide financière totale de 55,4 M$ pour l'exercice financier 2001-2002, dont 50,4 M$ pour ses programmes d'aide financière et 5 M$ pour son fonctionnement.

Dans le cadre des orientations transmises au CALQ, l'appui à la création artistique, à la production et à la diffusion a été réitéré comme l'une des priorités du gouvernement en vue de valoriser l'originalité et l'identité de la culture québécoise. Parmi les autres préoccupations portées à l'attention du CALQ, il a été question notamment des ententes spécifiques de développement régional, de l'intégration de la jeune relève, du développement des publics, du respect des lois sur le statut des artistes, de l'importance de la concertation et de l'harmonisation des actions entre les différents partenaires, de la production et de la diffusion de données sur les réalités et les besoins des artistes et des organismes artistiques subventionnés par le CALQ.

La ministre d'État à la Culture et aux Communications approuvait, le 31 mai 2001, le plan d'activité 2001-2002 du CALQ ainsi que les barèmes et les limites de l'aide financière de ses programmes d'aide, tels que prévus aux articles 17 et 18 de la loi constitutive du CALQ. Conforme aux attentes financières, aux priorités et aux orientations ministérielles, le contenu du plan d'activité du CALQ reposait sur trois grands axes que sont l'émergence, la consolidation et le développement du secteur des arts et des lettres.

Un nouveau programme pour les arts du cirque, élaboré par le CALQ, a fait l'objet d'une approbation par les autorités ministérielles tout comme la mise sur pied d'un programme ponctuel d'équipements spécialisés dans le cadre du plan d'action gouvernemental Agir pour la culture et les communications.

Le soutien au développement du multimédia

Le Ministère soutient des projets structurants et novateurs dans le secteur des inforoutes et du multimédia. En 2001-2002, un effort prioritaire au niveau de la promotion et de la diffusion des produits et des services de communication, notamment dans le multimédia, a donné des résultats intéressants.

Le Ministère a contribué à la tenue à Montréal du Marché international du multimédia (MIM). Alliance numériQC a pu encadrer la participation d'entreprises québécoises en multimédia aux événements comme Electronics Entertainment Expo (E3) et World Education Market (WEM). Québec AnimFX a reçu un appui pour produire des outils promotionnels destinés à l'industrie de l'animation. Dans ce dernier cas, les retombées de la seule mission à New York en 2001 sont estimées par Québec AnimFX à plus de 3 M$, sous la forme de 11 nouveaux contrats d'effets spéciaux en publicité.

Durant la même période, le Ministère a aussi misé sur le développement des compétences. Il s'est associé à l'Université Laval pour le démarrage dans la région de Québec d'une plate-forme de création multimédia ; à Cyclone Arts et Technologies pour l'implantation d'un programme de formation dans le domaine des arts de la scène et des nouveaux médias ; et au Centre NAD pour la tenue d'une étude de faisabilité sur la création d'un centre de formation et de recherche en simulation.

La numérisation des contenus

Les contenus sont la matière première de l'activité culturelle d'une société, qu'ils prennent la forme de documents textuels, d'images, de photographies, de livres rares, de films, etc. Ces documents sont, dans certains cas, non accessibles, oubliés ou menacés de destruction.

Depuis 1994, plusieurs institutions culturelles québécoises ont pu se prévaloir de l'aide financière du Fonds de l'autoroute de l'information pour des projets liés à la numérisation des œuvres et des collections patrimoniales. Parmi les institutions nationales et les sociétés d'État, mentionnons le Musée de la civilisation, la Bibliothèque nationale du Québec, Télé-Québec, le projet ARTimage des trois grands musées que sont le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée du Québec. Par la suite, se sont ajoutés notamment la Cinémathèque québécoise, la Société des musées québécois (SMQ) pour son réseau Info-Muse, le Réseau des archives du Québec (RAQ), le Musée de la mer, la Photothèque et quelques autres institutions. Près de 5 M$ ont ainsi été affectés dans ce contexte.

Le Ministère a entrepris de réaliser un état de situation et une identification des besoins en matière de numérisation pour les prochaines années.

Le Fonds de l'autoroute de l'information

La ministre de la Culture et des Communications est responsable de la mise en œuvre de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information. Le Ministère, par le Fonds de l'autoroute de l'information (FAI), participe activement entre autres à la création et au rayonnement d'un contenu québécois en français dans Internet. Le gouvernement du Québec, à l'heure de la mondialisation, attache également une grande importance à la promotion de la diversité culturelle et linguistique sur les inforoutes.

Au cours de l'année 2001-2002, outre les appels de projets, le FAI a retenu 13 projets sous le volet 1 « Appui à la Politique québécoise de l'autoroute de l'information », deux projets sous le volet 2

« Appui à la coopération internationale et à la francophonie », deux projets sous le volet 4 « Appui au développement des affaires électroniques au Québec » et cinq projets sous le volet 5 « Appui à la création d'une masse critique de contenus en français sur les inforoutes ». Le FAI a ainsi soutenu 22 projets qui se termineront d'ici le 31 mars 2003. Les appels de projets ont permis pour leur part d'en retenir de nombreux autres, dont ceux visant l'utilisation d'Internet par les aînés et le branchement des maisons de jeunes du Québec.

Portail des aînés et projets intergénérationnels

Un des axes importants de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information consiste à généraliser l'utilisation de l'autoroute de l'information afin d'assurer la démocratisation de l'accès à l'information, d'améliorer le niveau et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes, notamment en leur permettant de recevoir de l'information et des services mieux adaptés, plus rapides et à meilleur coût.

Le Secrétariat du Conseil du trésor s'est engagé, en février 2001, à financer la mise en œuvre de deux mesures du plan d'action gouvernemental Engagements et perspectives 2001-2004 élaboré par le Secrétariat aux aînés . À cette fin, un volet « Soutien à des projets visant l'utilisation d'Internet par les aînés » a été créé au Fonds de l'autoroute de l'information.

En octobre 2001, la ministre responsable de l'Autoroute de l'information, M^me^ Diane Lemieux, donnait suite à cet engagement en lançant deux appels de projets dont la date de clôture était fixée au 7 décembre 2001. Un premier appel de projets visait à mettre en place un portail Internet répondant aux besoins individuels et sociétaux des personnes de 65 ans et plus, autonomes et semi-autonomes de tout le Québec. Le projet Un portail des @înés pour favoriser la participation sociale, de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, s'est démarqué tant par la qualité de son contenu et de son montage financier que par celle de son équipe de réalisation.

Un deuxième appel de projets visait à créer des liens et à favoriser l'échange gratuit de connaissances, d'habiletés ou de services entre deux générations dont l'une est, ou du moins englobe, la génération des aînés. Un seul projet a été retenu : En mémoire de notre richesse qui a été présenté par le Centre local de développement du Témiscamingue.

La ministre a procédé à un nouvel appel de projets intergénérationnels. Chaque projet sera désormais évalué dès sa réception et non sur la base d'une évaluation comparative, et ce, jusqu'au 30 septembre 2002.

Branchement des maisons de jeunes au Québec

L'une des interventions demandées par les jeunes lors du Sommet du Québec et de la jeunesse était d'implanter des centres d'accès communautaires à l'autoroute de l'information dans les maisons de jeunes. C'est la convergence de ce besoin des jeunes, de la décision de la Direction générale de l'autoroute de l'information d'augmenter le nombre de centres d'accès communautaires à Internet et de l'intérêt du Regroupement de Maisons de jeunes du Québec qui a donné lieu à la mise en place du programme Maisons de jeunes sur l'inforoute actuellement en cours de réalisation.

Au-delà des outils (équipement et branchement) mis à la disposition des maisons de jeunes, le programme veut stimuler la production d'un contenu élaboré par ou pour les jeunes et adapté à leurs besoins.

À la fin de mars 2002, 216 maisons de jeunes avaient bénéficié du programme. Environ 50 autres pourraient se prévaloir d'une aide financière d'ici décembre 2002.

Objectif 2 Accroître la diffusion des œuvres et des produits québécois et contribuer au développement des marchés

Pour atteindre les résultats visés en matière de diffusion des œuvres et des produits québécois, le Ministère est intervenu autant sur le marché domestique que sur le marché étranger. Il a réussi à améliorer la place de la diffusion de la chanson francophone dans différentes régions du Québec et a accentué ses interventions en tourisme culturel dans certaines autres. Le Ministère a adopté une stratégie de développement international et modifié son programme d'aide s'y rattachant. Sur la scène internationale, les entreprises québécoises du multimédia ont participé à diverses missions commerciales. La réorganisation de TV5 permettra aussi de faciliter la circulation des émissions québécoises. Signalons enfin le lancement de la Télé des arts ARTV, en septembre 2001, à laquelle Télé-Québec participe.

La promotion de spectacles de chanson francophone

Les résultats attendus par le Ministère dans son soutien à la promotion de la chanson francophone, qui s'inscrit dans le prolongement de son action auprès des diffuseurs, consistent essentiellement en un élargissement de ce marché, notamment en assurant une place constante à la chanson francophone dans les salles de spectacles et en incitant les diffuseurs à établir des stratégies de mise en marché plus efficaces.

La mesure Soutien à la promotion de spectacles de chanson francophone s'adresse aux diffuseurs pluridisciplinaires subventionnés. L'aide porte spécifiquement sur la mise en marché de spectacles.

En 2001-2002, le Ministère a appuyé 68 diffuseurs pluridisciplinaires assurant ainsi 428 représentations de spectacles de chanson francophone.

Plus de 70 % des diffuseurs ont recours à cette mesure, ce qui est un résultat très satisfaisant. Dans l'ensemble, les commentaires recueillis sur ce programme sont favorables. Il permet notamment à des diffuseurs de régions éloignées de bénéficier, grâce à des achats de groupe, d'outils promotionnels qu'ils ne pourraient se payer individuellement.

Le tourisme culturel

En matière de tourisme culturel, le Ministère situe son action dans une perspective de partenariat à long terme. Il inscrit cette action en complémentarité avec la Politique de développement touristique de Tourisme Québec.

Jusqu'à maintenant, les résultats de l'action ministérielle ont effectivement permis un meilleur partenariat entre les secteurs du tourisme et de la culture, un enrichissement de l'offre touristique culturelle et une promotion adéquate des activités et des attraits culturels dans la mise en marché touristique.

Parmi les résultats largement dus à l'action des directions régionales, on peut noter la poursuite de trois projets pilotes en tourisme culturel, amorcés en 1999-2000 dans les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Des ententes signées avec les acteurs régionaux permettront notamment la réalisation de circuits thématiques ou de routes culturelles. De plus, deux autres ententes ont été conclues en 2001-2002 dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord.

Des projets de recherche ont aussi été entrepris, notamment en matière de retombées des festivals disciplinaires et une entente est intervenue entre le Ministère, Tourisme Québec et Archéo-Québec pour la réalisation d'activités de diffusion et de promotion du Réseau Archéo-Québec.

Par ailleurs, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Ministère a obtenu des crédits récurrents afin d'actualiser le programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP), jusque-là subventionné par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

Créé pour le monde municipal, le réseau VVAP privilégie la mise en valeur et le développement des ressources culturelles locales, dans une perspective de tourisme culturel, en formant des jeunes afin d'assurer une relève dans la mise en valeur du patrimoine. Le réseau VVAP compte maintenant plus de 60 projets, auxquels il faut ajouter les 12 nouveaux de la cohorte lancée en février dernier.

Enfin, au cours de l'année écoulée, Tourisme Québec et le Ministère ont convenu de mettre en place un comité interministériel de concertation en tourisme culturel afin d'établir un dialogue permanent.

La restructuration de TV5

Dans le cadre de la restructuration du réseau international de télévision TV5, entreprise par les ministres des gouvernements bailleurs de fonds, S.A. Satellimages TV5 est devenu, le 1er août 2001, TV5 Monde. Cette nouvelle entité multilatérale francophone gère maintenant, depuis Paris, tous les signaux mondiaux à l'exception de celui destiné au Québec et au Canada qui, lui, demeure sous la responsabilité du Consortium de télévision Québec Canada (CTQC).

Dans la foulée de cette réforme, Télé-Québec occupe maintenant un siège au conseil d'administration ainsi qu'au comité de programmes de TV5 Monde. De concert avec la Société Radio-Canada (SRC), elle veille aussi à son approvisionnement en émissions québécoises et canadiennes.

Au Québec et au Canada, le CTQC poursuit ses activités conformément aux conditions de licence que lui a octroyée le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Cependant, compte tenu de son nouveau mandat, le Consortium a amorcé une importante réforme de ses structures qui se traduit notamment par une modification de son conseil d'administration pour s'adosser davantage aux chaînes publiques dont Télé-Québec. Celle-ci en assume annuellement la présidence en alternance avec la SRC.

Le développement des marchés étrangers dans le secteur du multimédia et des inforoutes

Pour soutenir le développement des marchés étrangers, le Ministère s'engage dans des missions commerciales ou dans des activités de maillage d'entreprises québécoises avec des partenaires étrangers dans divers domaines et champs d'action qui relèvent de lui.

Durant l'année 2001-2002, le Ministère a notamment contribué à plusieurs missions et activités de maillage dans les domaines du multimédia et des inforoutes, à savoir l'Electronic Entertainment Expo (E-3) à Los Angeles (avec l'Alliance numériQC), le World Education Market (WEM) à Vancouver (avec l'Alliance numériQC et la SODEC), l'Université d'Hourtin (avec l'Alliance numériQC), l'Electronic Computer Technologies Show (ECTS) à Londres (avec l'Alliance numériQC), la mission en multimédia Québec-New-York, (avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'Alliance numériQC), ainsi qu'au Marché international des programmes interactifs, le MILIA 2001, à Cannes (avec l'Alliance numériQC et la SODEC).

Au total, on a enregistré 75 participations à ces activités par 65 entreprises différentes du secteur du multimédia et des inforoutes.

À titre indicatif et selon les informations recueillies auprès des 18 entreprises québécoises participantes au MILIA 2001, les retombées financières sont évaluées à environ 2,5 M$ comme suite à 350 rendez-vous d'affaires obtenus à cette occasion.

Enfin, l'édition 2001 du Répertoire des entreprises québécoises à la recherche de partenaires étrangers est maintenant disponible sur support papier ainsi que sur cédérom en version bilingue, française et anglaise. De plus, un site Web nommé Québec multimédi@ (http ://multimedia.francite.net) est maintenu à jour avec toutes les données contenues dans ce répertoire. Il est accessible en version française ou anglaise. Précisons que cet outil de promotion est utilisé pour planifier des rendez-vous lors de missions à l'étranger.

Élaboration d'une stratégie de développement culturel à l'étranger et suivi de la réforme du programme

L'adoption d'une stratégie de développement international a permis de structurer l'action du Ministère en regard de quatre axes principaux :

1. la prospection, la diversification et la connaissance des marchés internationaux ;
2. l'établissement, la consolidation et le développement de réseaux et d'alliances avec des partenaires étrangers ;
3. la réalisation et l'élaboration d'activités de promotion, de diffusion et de mise en marché des productions culturelles et de communications ;
4. le positionnement et le rayonnement de l'expertise québécoise dans les domaines de la culture et des communications.

Cette stratégie a permis au Ministère de modifier son programme de développement international pour le rendre complémentaire aux objectifs poursuivis par les programmes du Conseil des arts et lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles.

La Saison de la France au Québec

À l'invitation du premier ministre, M. Lucien Bouchard, et faisant suite au Printemps du Québec en France, la France a tenu une Saison de la France au Québec du 1er septembre au 30 novembre 2001. La ligne éditoriale de France au Québec/la saison a été de livrer une image moderne et contemporaine de la France en présentant la jeune création contemporaine française à travers une sélection d'artistes d'avant-garde.

L'accueil de la Saison de la France a permis de mettre en valeur et de renforcer les collaborations et le partenariat culturel franco-québécois. Cette activité s'est inscrite dans le cadre d'une nouvelle stratégie de l'action internationale du Québec.

France au Québec/la saison a permis la venue de 600 artistes et créateurs français. Quelque 70 manifestations culturelles ont pris l'affiche dans une centaine de structures d'accueil, qu'il s'agisse, par exemple, de musées, de théâtres, de salles de concerts, de festivals, de galeries, ou de centre d'artistes, réparties dans 38 villes du Québec, pour un total de 204 activités. Une grande partie de la programmation a eu

lieu à Montréal et à Québec. Cependant plus d'une vingtaine ont circulé en région. La programmation de France au Québec/la saison s'est caractérisée par la variété des disciplines : théâtre, conte, danse, nouveau cirque, musique (baroque, actuelle, électronique, chanson, jazz) arts visuels, nouvelles images, photo, design, jardins, littérature, cinéma, culture scientifique.

Un comité mixte franco-québécois d'organisation de France au Québec/la saison regroupait, pour la partie française, le ministère des Affaires extérieures, l'Association française d'action artistique (AFAA), le ministère de la Culture et de la Communication, le Consulat général de France et, pour la partie québécoise, le ministère des Relations internationales, le ministère de la Culture et des Communications et le Bureau des saisons du Québec. Le Bureau des saisons du Québec était l'opérateur mandaté.

Le coût total de *France au Québec/la saison* s'est élevé à 6 M$ dont 3,5 M$ ont été assumés par la partie française et 2,5 M$ par la partie québécoise.

Le bilan de l'événement Québec-New York 2001

Bien que le grand événement Québec-New York 2001 n'ait pu avoir lieu, plusieurs activités organisées avec les diffuseurs new-yorkais ont tout de même été présentées. L'événement a permis de créer de nouveaux liens et de renforcer des partenariats déjà existants. De plus, la couverture de presse a aidé à faire connaître la vitalité culturelle du Québec. Les activités ont bénéficié des relations établies par les services culturels de la Délégation générale du Québec à New York et répondaient directement à l'un des objectifs de développement international du ministère de la Culture et des Communications, soit l'établissement, la consolidation et le développement des réseaux et des alliances avec des partenaires étrangers.

L'événement *UK...OK!*

La vitrine culturelle du Royaume-Uni au Québec, *UK...OK!*, est une initiative du *British Council*, un organisme gouvernemental. De janvier à décembre 2002, une série d'activités dans les domaines des arts visuels, du cinéma, de la musique, de la danse, de la littérature, du design, de l'architecture de paysage et du multimédia réalisées par des artistes en provenance de l'Angleterre, de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord seront tenues à travers le Québec. Cette action assure la réciprocité à *Québec in Motion* qui a eu lieu au Royaume-Uni en 2000.

Cet échange culturel permettra le renforcement et la diversification des partenariats par la réalisation, dans quelques régions du Québec, de plus de 50 activités avec une vingtaine de partenaires québécois.

Retombées directes, des projets de long terme sont en voie d'élaboration notamment avec l'Écosse et l'Angleterre, dans les secteurs de la dramaturgie, du design, de la musique pour les jeunes : circuits de tournées, résidence d'artistes, traduction de textes pour des projets d'édition et de mise en lecture.

Par ailleurs, la vitrine *UK...OK!* a créé un moment propice pour le renforcement de la coopération culturelle, éducative, scientifique et technologique entre le Québec et le Royaume-Uni, par la signature conjointe d'un *Memorandum of understanding* (ministère des Relations internationales et *British Council* de Londres). Le ministère de la Culture et des Communications est un partenaire majeur de cette coopération culturelle.

Troisième orientation

L'adaptation du système culturel et des communications

Objectif 1 Contribuer à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'au développement des compétences dans les secteurs de la culture et des communications

Pour le Ministère, le développement des compétences passe d'abord par la formation. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique en constitue l'illustration. Depuis plus d'une décennie, le Ministère soutient aussi des organismes de formation en arts offrant des parcours spécialisés et pouvant mener à une carrière professionnelle.

Au cours de la dernière année, la formation dans les arts du cirque a été une priorité.

De plus, la reconduction du mandat confié au Fonds de consolidation et de stabilisation des arts et de la culture du Québec a permis d'améliorer les conditions d'exercice des métiers de la culture.

Par ailleurs, le lancement du programme Québec multimédia jeunesse et la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture ont contribué à la création d'emplois au cours de l'année.

La formation des jeunes au Conservatoire

La formation des jeunes s'est poursuivie avec le même souci d'excellence que depuis la fondation du Conservatoire, en 1942, dans ses sept établissements en musique et ses deux établissements en art dramatique.

Les nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2001-2002 ont été de 217 en musique et de 26 en art dramatique.

De nombreux anciens élèves du Conservatoire ont accédé encore cette année à des postes dans plusieurs grands orchestres symphoniques ainsi qu'à des rôles importants au théâtre.

Depuis quelques années, les résultats attendus au Conservatoire sont basés sur les taux d'admission et de sanction des études, comme c'est le cas dans le secteur de l'éducation. Cependant, le Conservatoire est une école de formation professionnelle en art et son but est avant tout de former des professionnels de la scène. Il est fréquent que des élèves abandonnent le Conservatoire lorsqu'ils obtiennent un « Prix » pour l'interprétation de leur instrument ou tout simplement quand ils ont une occasion de carrière qui s'ouvre à eux. Ces élèves considèrent, à juste titre d'ailleurs, avoir « réussi » leur Conservatoire. Le Conservatoire mettra donc en place un système de collecte de données concernant le suivi de la carrière de ses élèves.

La formation et le développement de la main-d'œuvre culturelle

Le Ministère a soutenu onze établissements privés de formation professionnelle cette année et y a consacré des crédits de 4,7 M$. Parmi ceux-ci, sept offrent à des jeunes une formation artistique dans diverses disciplines des arts de la scène afin de les préparer à exercer professionnellement leur métier :

> l'École nationale de cirque ;

> l'École nationale de l'humour ;

> l'École nationale de théâtre du Canada ;

> l'École supérieure de danse du Québec ;

> l'École de danse de Québec ;

> les Ateliers de danse moderne de Montréal (LADMMI) ;

> l'Institut national de l'image et du son (INIS).

Les quatre autres établissements soutenus offrent des activités de perfectionnement : le Centre d'arts Orford, le Camp musical des Laurentides, le Domaine Forget et Musitechnic.

Les actions du Ministère en matière de formation supérieure ont comme caractéristique de répondre aux exigences du marché de l'emploi. Qu'elles soient réalisées seules ou de concert avec le MEQ ou d'autres partenaires, elles ont pour résultat une formation professionnelle structurée et de qualité. Ces établissements se distinguent, en effet, par une collaboration étroite avec le milieu (le Cirque du Soleil, les Grands Ballets canadiens, le Festival de l'humour, l'industrie de l'audiovisuel, les compagnies de danse).

Le Ministère finance aussi un réseau de onze écoles-ateliers en métiers d'art soutenu par la SODEC pour les activités de recherche, de diffusion et de soutien au milieu professionnel. Ce réseau donne les cours techniques dans le cadre du diplôme d'études collégiales (DEC) en métiers d'art, en collaboration avec le collège Limoilou et le collège du Vieux-Montréal.

Le Ministère, le MEQ et la SODEC partagent les coûts de la formation et le financement des équipements. Au cours des derniers mois, des discussions ont eu lieu entre le Ministère et la SODEC sur le partage des responsabilités à l'égard du financement de base des écoles-ateliers en métiers d'art, et avec le MEQ à l'égard du financement des équipements des écoles-ateliers en fonction du programme révisé en *Techniques de métiers d'art*.

La formation en arts du cirque

La création d'une cité des arts du cirque, projet issu du Sommet du Québec et de la jeunesse, permettra de mettre sur pied, sur un même site, dans l'arrondissement Saint-Michel de la Ville de Montréal, tous les services nécessaires à un pôle majeur des arts du cirque et de la rue au Québec, y compris les fonctions de formation.

Le 31 octobre 2001, une entente est intervenue entre le Ministère et la Cité des arts du cirque afin de soutenir le fonctionnement, l'animation et la programmation d'activités de la Cité des arts du cirque.

Le 12 février 2001, le gouvernement du Québec a accordé une aide financière de 18 M$ pour la relocalisation et l'agrandissement de l'École nationale de cirque au cœur du futur complexe de la Cité des arts du cirque. De plus, le gouvernement a accordé à la Ville de Montréal une aide financière de 10 M$ pour la construction d'un chapiteau, la structure d'accueil et les aménagements urbains. L'ouverture de l'École est prévue pour l'automne 2003.

L'École a pu amorcer en cours d'année l'élaboration de nouveaux programmes de formation et de perfectionnement, notamment une formation préparatoire en arts du cirque, un programme pour les formateurs eux-mêmes et un code de sécurité pour les écoles de formation en arts du cirque.

La première formation préparatoire sera offerte à compter de septembre 2002 en collaboration avec l'École du cirque de Verdun. En effet, quelques écoles de cirque, en région, seront aussi mandatées par le Ministère pour donner cette formation préparatoire. On prévoit qu'en 2004, au moins trois nouvelles écoles seront habilitées à le faire.

La Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture

La Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture a été adoptée en juin 2000. Elle a été suivie, le 19 octobre 2000, de la signature d'une entente entre le Ministère et Emploi-Québec pour sa mise en œuvre.

Dans le contexte du volet « Développement de l'emploi », le partenariat prend appui sur les programmes du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec. Ainsi, en 2001-2002, les subventions du Fonds ont permis l'embauche de 373 jeunes. S'ajoutent 15 emplois créés pour l'engagement de coordonnateurs au développement de la « Formation continue » (volet 2 de la stratégie) et 12 emplois créés grâce au programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP).

Le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec

Le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec a été créé à la suite du budget supplémentaire de mars 1999. Le résultat attendu est l'amélioration de la situation financière des organismes culturels. Deux ententes ont été signées avec le Fonds dont l'action se subdivise en plusieurs volets de soutien :

- au développement organisationnel ;
- à la consolidation et à la stabilisation des organismes ;
- à l'innovation et à l'expérimentation ;
- au développement international ;
- au développement de la relève dans le secteur artistique.

La durée des ententes a été prolongée jusqu'en mars 2004 afin de permettre le suivi des projets qui seront soutenus par Emploi-Québec. En effet, celui-ci consacrera 5,6 M$ pour prolonger les emplois qui auront été créés par les organismes grâce au Fonds. En excluant ce dernier montant, le Fonds a consacré

plus de 18 M$ à la consolidation des organismes artistiques et culturels, à l'amélioration des conditions de vie des artistes et artisans ainsi qu'au développement de la relève.

Le lancement du programme Québec multimédia jeunesse

À l'issue du Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000, le Ministère s'est vu confier la maîtrise d'œuvre d'un programme de subventions destiné aux jeunes de 18 à 35 ans qui souhaitent se tailler une place dans le secteur du multimédia.

Le programme mis au point permet notamment des stages en commercialisation dans des entreprises québécoises. Le Ministère a signé des ententes de collaboration avec l'Alliance numériQC et le Réseau inter logiQ, qui ont élaboré sur mesure des tâches et des activités d'encadrement et de formation adaptées.

Le programme Québec multimédia jeunesse a été lancé le 18 juin 2001 par la ministre d'État à la Culture et aux Communications. Depuis, les subventions accordées dans le cadre de ce programme ont permis d'encadrer et d'appuyer 57 projets impliquant 58 jeunes et 8 entreprises. Depuis 2002-2003, le programme est géré par la SODEC.

Objectif 2 Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie

Pour atteindre les résultats espérés avec cet objectif, le Ministère a continué de mettre la priorité sur le dossier de la diversité culturelle. Il s'est également attaqué à diverses mesures concernant la protection de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, notamment dans le contexte du développement des nouvelles technologies. Il a tout particulièrement aidé les entreprises du multimédia à se doter d'un organisme de soutien lui permettant de faire face aux défis contemporains dans ce domaine.

La promotion d'un instrument international sur la diversité culturelle

Par son action directe ou indirecte dans différents forums internationaux, la ministre d'État à la Culture et aux Communications et le Ministère ont contribué à faire avancer la cause d'un instrument international de promotion et de défense de la diversité culturelle. Notons entre autres choses :

> l'inscription dans la Déclaration de Cotonou, adoptée lors de la conférence des ministres de la Culture de la Francophonie, tenue au mois de juin 2001, d'un appui au principe d'un instrument international sur la diversité culturelle ;

> le mandat donné, lors de la rencontre annuelle des ministres de la Culture du Réseau international sur la Politique culturelle (RIPC), tenue à Lucerne en septembre 2001, au Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation du RIPC de préparer une ébauche d'instrument pour la prochaine rencontre des ministres devant se tenir à Cap Town, en Afrique du Sud, en octobre 2002 ;

- l'inscription dans le plan d'action accompagnant la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO, adoptée lors de l'Assemblée générale de cette organisation en novembre et décembre 2002, d'une référence au besoin d'étudier l'opportunité d'élaborer un cadre juridique international sur la diversité culturelle ;

- les travaux du Groupe franco-québécois sur la diversité culturelle portant sur des questions relatives à un instrument international ;

- la prise de position en faveur de la diversité culturelle dans la déclaration signée par les « régions partenaires », à Munich en janvier 2002 ;

- la production d'une étude sur la faisabilité et les paramètres d'un instrument international pour le compte du Groupe franco-québécois sur la diversité culturelle.

Le Ministère a mis en ligne un site d'information sur la diversité culturelle trilingue (français, anglais et espagnol) qui fait notamment la promotion de la diversité culturelle et de la création d'un instrument international pour la protéger et la promouvoir (**http ://www.mcc.gouv.qc.ca/international/diversite-culturelle**).

Un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle

Le Ministère a participé au Comite interministériel sur la propriété intellectuelle mis sur pied, à l'automne 2001, par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de la science et de l'innovation intitulée *Savoir changer le monde*. Ce comité est chargé de « l'élaboration d'un cadre uniformisé de gestion de la propriété intellectuelle découlant de la recherche-développement (R-D) gouvernementale *intra-muros* et *extra-muros*, ainsi que de celle menée en partenariat ». La Loi constitutive (L.R.Q., c., M-17.1) du Ministère stipule notamment que la ministre titulaire est tenue de « proposer toute mesure favorisant le respect des droits des créateurs et des artistes en matière de propriété intellectuelle ».

D'autre part, le plan stratégique du ministère prévoit d'ici 2003 l'élaboration d'un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle du secteur de la culture et des communications, en relation avec les travaux de ce comité interministériel. Une première version de ce cadre de référence a été rédigée en 2001. Ce premier texte a pour principal objet la rétribution monétaire des créateurs dans le contexte de l'ère numérique.

Le droit d'auteur, le statut de l'artiste et la rétribution pour leur travail

La signature d'un protocole d'entente entre la ministre d'État à la Culture et aux Communications, le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM), le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), le Musée du Québec (MDQ) et le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) permet à des artistes, québécois, canadiens et étrangers, dont les œuvres numérisées et protégées par le droit d'auteur, seront intégrées au site Web *ARTimage* de percevoir des redevances. Celles-ci atteindront 120 000 $ pour les deux années de l'expérience pilote.

En acceptant de payer des redevances aux artistes dans le cadre du projet ARTimage, la ministre a donné le signal que la décision de rétribuer les artistes pour l'utilisation de leurs œuvres ne relève pas uniquement du juridique, puisque ni la Loi (canadienne) sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985),c. C.42), ni la Loi (québécoise) sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et de leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c S-32.01) ni les Normes (québécoises) en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion de droits d'auteur des documents détenus par le gouvernement, ministères ou organismes publics désignés par le gouvernement n'obligent à la contrepartie monétaire, celle-ci pouvant être négociée pour des services, tels de la publicité ou autres.

La propriété intellectuelle et la fiscalité

Lors du Discours sur le budget 2001-2002, le ministère des Finances a donné suite à une demande du Ministère en annonçant l'amélioration de la déduction pour droits d'auteur. Cette déduction qui permet à un artiste professionnel de bénéficier d'une déduction à l'égard de ses revenus de droits d'auteur dont il est le premier titulaire (à l'exception toutefois des revenus tirés de la prestation d'un « artiste interprète ») a été modifiée pour porter, notamment, le plafond de ces revenus admissibles de 30 000 $ à 60 000 $.

La protection de la propriété intellectuelle en multimédia

DAMIC (Droit d'Auteur, Multimédia, Internet, Copyright) regroupe un ensemble d'associations québécoises de créateurs qui représentent autant de champs artistiques reconnus en vertu des lois sur le statut professionnel des artistes, soit la littérature (UNEQ), les arts visuels (RAAV), les métiers d'art (CMA), l'art dramatique (AQAD), le cinéma (SARTEC) et la musique (SPACQ). À l'initiative du Ministère, un comité bipartite formé de représentants du DAMIC et de divers ministères et organismes gouvernementaux a exploré les différents défis qu'impose le respect du droit d'auteur dans le nouveau contexte propre au multimédia et à la diffusion dans Internet.

Leur travail permettra de formaliser les ajustements nécessaires dans les programmes gouvernementaux d'aide au multimédia, d'informer et de sensibiliser les différents ministères et organismes gouvernementaux quant aux mesures précises à prendre pour la mise sur pied de leurs projets faisant appel à des productions en multimédia et à la diffusion dans Internet.

Le suivi du financement pour le plan d'affaires triennal d'Alliance numériQC

Lors du Discours sur le budget 2000-2001, le ministre d'État à l'Économie et aux Finances avait annoncé qu'il entendait favoriser le regroupement de diverses associations de services aux entreprises du secteur du multimédia.

Ce regroupement s'est concrétisé par la création d'Alliance numériQC. Une aide financière maximale de 2,2 M$ lui a été accordée pour la réalisation de son plan d'affaires triennal, pour une période allant de janvier 2001 à décembre 2003. La gestion de cette aide à Alliance numériQC a été confiée au Ministère.

Alliance numériQC compte actuellement plus de 165 membres provenant d'entreprises ou organisations québécoises, d'établissements d'enseignement privés ou publics, de centres de recherche, d'entreprises en démarrage ou de particuliers liés au domaine du multimédia.

Grâce à cet appui, Alliance numériQC a participé, entre autres, à sept foires et missions et a accueilli treize missions étrangères. De plus, elle a réaménagé ses deux sites Web en un site plus convivial, contribué au soutien logistique de trois événements favorisant le maillage entre entrepreneurs et financiers, organisé des rencontres avec des producteurs en éducation, élaboré deux enquêtes avec des organismes du milieu, ainsi que débuté la production de l'*Infoguide des carrières et le Répertoire des institutions de formation*. Enfin, Alliance numériQC a participé à diverses activités de sensibilisation auprès des établissements d'enseignement et des gouvernements, donné son appui à plusieurs projets et participé à diverses consultations et réunions gouvernementales.

Les ententes Lemieux-Valenti

Les ententes Lemieux-Valenti constituent le troisième renouvellement de l'entente initiale, l'entente Valenti-Bacon, datant du 22 octobre 1986.

Le 29 janvier 2002, conformément aux dispositions de la Loi sur le cinéma, la ministre d'État à la Culture et aux Communications du Québec, M^me^ Diane Lemieux, et le président de la Motion Picture Association (MPA), M. Jack Valenti, ont signé deux ententes, l'une portant sur les films pour présentation en public et l'autre sur le matériel vidéo pour usage domestique. Les ententes sont en vigueur depuis le 1^er^ février 2002 et le seront jusqu'au 31 janvier 2006 avec possibilité pour les parties de les prolonger d'un commun accord pour une période additionnelle de deux ans.

Dans les deux ententes, les membres de la MPA renoncent à distribuer des films en version originale française. Ce marché est donc réservé aux distributeurs québécois.

Pour les films en langue originale autre que le français et l'anglais, un membre de la MPA devra avoir investi 100 % des coûts de production pour pouvoir distribuer un film ou, encore, recevoir une autorisation spéciale de la ministre, ce qui ne se produit qu'exceptionnellement. Donc, dans les faits, la distribution de ces films, autant en salles qu'en vidéo, est également réservée aux distributeurs québécois.

Pour les films en langue originale anglaise distribués en salles, un membre pourra obtenir un permis spécial en satisfaisant à l'une des deux conditions suivantes :

> être le détenteur des droits mondiaux de distribution, à savoir les droits pour le Canada, les États-Unis, les pays de l'Union européenne, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ;

> investir ou avancer 50 % de la valeur totale des fonds investis dans ce film ou, au choix, 15 M$ CA. Ce montant, qui était de 4,5 M$ dans l'entente initiale avait déjà été porté à 6,5 M$ en 1991, à 8 M$ en 1992 et à 10 M$ en 1999.

Enfin, dans l'entente portant sur le matériel vidéo, les membres de la MPA obtiennent le droit de distribuer au Québec le matériel en langue originale anglaise pour lequel ils ont les droits de distribution pour les États-Unis et le Canada. Toutefois, pour un film dont la distribution en salles était assurée par un distributeur québécois, une entente particulière devra être conclue avec celui-ci et déposée à la Régie du cinéma avec la demande d'un permis spécial.

Quatrième orientation

Le renouvellement de l'action ministérielle

Objectif 1 — Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats et visant la qualité des services

Le plan d'ensemble d'implantation de la modernisation

Dans la foulée d'activités entreprises il y a déjà plusieurs années pour renouveler sa gestion, et pour donner suite à l'adoption au printemps 2000 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01, ci-après la Loi), le Ministère mettait en œuvre en novembre de la même année son plan d'implantation de la modernisation de la gestion.

Deux projets porteurs ont alors été mis en chantier afin d'améliorer la qualité des services aux clientèles, soit le Réseau de la culture et des communications (voir plus loin) et Diapason, nommé ainsi en raison de la nécessité de mettre davantage le Ministère au diapason de sa mission et des politiques dont il est responsable. Aussi, un ensemble d'actions complémentaires et nécessaires à la réussite de ces deux projets d'envergure ont été mises en place, en plus du déploiement des mécanismes prévus à la Loi pour une gestion axée sur les résultats. Par ailleurs, soulignons la tenue d'un forum de réflexion sur le développement de la culture et des communications en région, auquel ont participé les gestionnaires du Ministère et ceux des sociétés d'État relevant de la responsabilité de la ministre.

La mobilisation du personnel est une des conditions de réussite de l'objectif. En 2001-2002, un plan directeur de communication sur la modernisation à l'intention du personnel a été élaboré. Des mesures de formation spécifiques à la modernisation ont été identifiées, et des outils développés sur l'évaluation du rendement. Des mesures de reconnaissance de la performance ainsi que des mesures de relève ont été mises en place, telles que l'octroi de bonis au rendement pour les professionnels et les fonctionnaires non syndiqués, la participation au programme gouvernemental de mentorat, l'embauche aux conditions minimales.

Concernant la gestion des ressources, un plan directeur des ressources informationnelles a été approuvé en juin 2001 et plusieurs des projets planifiés sont en cours. Les travaux progressent pour faire évoluer l'inforoute ministérielle, de même que l'infrastructure technologique visant à supporter les transactions électroniques, et pour concevoir un système de gestion des inventaires du patrimoine, en plus du système de gestion de l'octroi de l'aide financière décrit plus loin. En outre, l'implantation ministérielle du projet Gestion intégrée des ressources humaines, financières et matérielles (GIRES) a été relancée, conformément à l'évolution du chantier gouvernemental.

Pour donner suite aux prescriptions de la Loi, tous les documents prévus ont été rendus publics en cours d'année : *Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes, Plan stratégique, Plan de gestion des dépenses et Rapport annuel.* De plus, une démarche pour le déploiement d'un programme de contrôle de gestion a été adoptée en janvier 2002 et deux unités ministérielles ont mené les travaux préliminaires à leur transformation en agence gouvernementale. Il s'agit de la transformation des Archives nationales du Québec (ANQ) et de la modification du statut du Centre de conservation du Québec (CCQ).

La transformation des ANQ en agence gouvernementale repose notamment sur la *Convention de performance et d'imputabilité entre la conservatrice et directrice générale et la Ministre et sur l'Entente de gestion entre le Conseil du trésor et la Ministre.*

Au cours de l'exercice 2001-2002, les ANQ ont poursuivi le travail préparatoire au nouveau cadre de gestion. Elles ont soumis aux autorités du Ministère un projet de convention de performance et d'imputabilité.

Afin de préparer l'*Entente de gestion*, les ANQ ont poursuivi leurs échanges avec les autorités du Ministère, de même qu'avec le Conseil du trésor et le ministère des Finances. Ces échanges ont porté notamment sur la tarification de certains services et sur l'application de la notion de « crédit au net » prévue dans la Loi sur l'administration publique (L.Q., 2000, c. 8). La transformation deviendra effective en 2002-2003.

Le changement de statut du CCQ deviendra effectif par la signature d'une Convention de performance et d'imputabilité (CPI) entre la ministre, la sous-ministre et la directrice du CCQ. Il deviendra définitif après la conclusion, au cours de l'année 2002-2003, d'une entente de gestion entre le Conseil du trésor et la ministre d'État à la Culture et aux Communications, responsable de la future agence. L'entente de gestion qui fera partie intégrante de la CPI définit les marges de manœuvre accordées à la directrice de l'agence en matière de gestion des ressources humaines et financières.

La CPI et l'entente de gestion signées, ainsi que le Plan d'action 2002-2003 de l'agence, seront déposés à l'Assemblée nationale par la ministre.

Le réseau de la culture et des communications

Conformément à son plan stratégique 2001-2004, le Ministère a mis en place un réseau de la culture et des communications regroupant l'ensemble des dirigeants des organismes sous l'autorité de la ministre d'État à la Culture et aux Communications. Les résultats attendus sont des orientations partagées et des mécanismes de concertation qui assureront la cohérence et la complémentarité des actions au sein du portefeuille.

En plus de ses organismes budgétaires, le Ministère est accompagné, pour réaliser sa mission, de dix organismes extrabudgétaires. Ceux-ci répondent, suivant leurs mandats spécifiques, aux besoins de leurs clientèles, tantôt aux partenaires des diverses disciplines artistiques et culturelles, tantôt, plus directement, sur le plan des services culturels aux citoyens et aux citoyennes dans les différentes régions du Québec. Il est essentiel d'optimiser les retombées de cette formidable synergie pour que les capacités d'intervention de chacun soient renforcées et que les orientations soient partagées de façon à bien cibler les objectifs à poursuivre et maximiser l'atteinte des résultats.

La Table de concertation formée le 16 janvier 2001 s'est déjà réunie à trois reprises. Les échanges ont porté notamment sur la planification stratégique, sur les relations fédérales-provinciales, sur le cadre d'élaboration de la politique du patrimoine, sur la diversité culturelle et sur les technologies numériques.

Par ailleurs, trois sous-comités relevant de la Table de concertation ont été formés et ont déjà débuté leurs travaux. Il s'agit du Comité des répondants à la planification stratégique, du Comité international et de la Table de concertation des communicateurs et communicatrices du réseau.

La restructuration des programmes d'aide financière

La restructuration des programmes d'aide financière du Ministère est un chantier majeur du projet Diapason mentionné précédemment. Pour le Ministère, ses clientèles et ses partenaires, la problématique portait sur le nombre et la complexité des mesures existantes de soutien financier : 42 programmes et 61 volets. Dans ce contexte, le défi était de reconfigurer les nombreux programmes actuellement offerts par le Ministère pour mieux les aligner sur la mission, sur les politiques et sur les stratégies ministérielles, tout en identifiant des résultats à atteindre. Il s'agissait également de faire l'exercice dans la perspective d'un ajustement à l'environnement et à la dynamique d'affaires des clientèles et des partenaires.

Un comité de restructuration a été mis en place en avril 2001 avec le mandat :

> d'examiner chacun des programmes et des volets afférents, et de dresser un diagnostic ;

> de concevoir un nouveau modèle conceptuel de programmes ;

> d'évaluer l'impact de la transformation des anciens programmes dans le nouveau modèle ;

> de rédiger les textes-cadres des nouveaux programmes génériques.

Toutes les actions identifiées dans le mandat ont été réalisées au cours de l'exercice financier et les résultats ont été approuvés par les autorités ministérielles. Il sortira de cette démarche des programmes standardisés, souples et allégés. Le Ministère pourra ainsi consacrer plus de temps à l'accompagnement des clientèles et au développement de son expertise.

Selon le calendrier du projet, les nouveaux programmes d'aide financière seront disponibles au début de l'exercice financier 2003-2004, tel que prévu dans le plan stratégique du Ministère.

Un système automatisé de gestion permettant des transactions électroniques

Ce chantier s'inscrit également dans le projet Diapason. Reconnaissant que les programmes d'aide financière sont basés sur les mêmes processus génériques (requête, analyse de recevabilité, évaluation de la demande, décision, transmission de la réponse et de l'aide financière), le projet vise à livrer un système corporatif de gestion d'aide financière qui permettrait notamment de simplifier les processus d'octroi de l'aide financière pour les clients et le personnel, d'offrir une prestation électronique de services, de rendre plus accessible et plus fiable l'information de gestion et de faciliter la reddition de comptes.

Les travaux concernant la phase de conception sont terminés et ont été approuvés par les autorités ministérielles le 15 janvier 2002. L'identification des nouveaux processus d'affaires a été réalisée afin de déterminer les opérations inhérentes à la gestion de l'octroi de l'aide financière.

Adoption d'un cadre ministériel d'évaluation de programmes

Le Ministère est doté d'un cadre d'évaluation des politiques et des programmes depuis septembre 2001. Il prend appui sur la planification stratégique et il est assorti d'un programme annuel de travail pour l'exercice 2001-2002.

Le Ministère a également conçu un guide à l'usage des gestionnaires qui permet de situer l'encadrement légal et administratif de l'évaluation des politiques et des programmes ainsi que le rôle des divers intervenants lors de la planification, de la gestion et de la réalisation des évaluations.

Adoption d'un cadre ministériel de recherche et de statistique

Conformément au plan stratégique, un cadre ministériel de recherche a été élaboré au cours de l'année 2001-2002 pour adoption par les autorités ministérielles. Par ailleurs, la révision du cadre statistique a été reportée à 2002-2003. Ce nouveau cadre sera en effet tributaire des changements qui seront induits notamment par la restructuration des programmes du Ministère et par la révision du système de gestion de l'octroi de l'aide financière. Ces deux opérations influenceront à la fois la nature de l'information qui deviendra disponible ainsi que les besoins en matière d'information de gestion.

Objectif 2 : Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des orientations gouvernementales ainsi que des politiques des autres ministères

Le bilan évaluatif de la Politique de diffusion des arts de la scène

En cours d'année, le Ministère a procédé à une évaluation nationale des diffuseurs pluridisciplinaires et des réseaux qu'il soutient financièrement sur la base d'ententes triennales (voir orientation 1, objectif 1, dans le présent document).

À la suite de cette évaluation, un mandat d'étude a été confié à une firme de consultants pour qu'elle procède à une analyse plus fine des données de programmation des organismes et pour voir si les objectifs de diversification de leur programmation demandés aux diffuseurs ont été atteints.

L'étude indique que la mise en place d'ententes triennales avec les diffuseurs a permis un essor important de la diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène : augmentation du nombre de représentations, hausse de l'assistance globale, plus grande diversité des genres artistiques présentés.

À la lumière de ces deux rapports et du suivi du soutien à la diffusion par toutes les parties concernées par la politique, un cadre d'évaluation de la Politique de diffusion des arts de la scène sera élaboré au cours de l'année 2002-2003.

L'évaluation des ententes villes-municipalités et du cadre d'entente MCC-UMQ

Au cours de l'année 2001-2002, la phase 1, soit l'évaluation des ententes conclues par le Ministère avec les Villes de Hull, Laval, Lévis, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et la MRC des Îles-de-la-Madeleine, a pris fin.

La phase 2, c'est-à-dire l'évaluation du cadre des ententes conclu entre le Ministère et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), a été achevée en combinant les méthodes qualitative (entrevues auprès

d'informateurs-clés), quantitative (traitement des données sur les dépenses de transfert du Ministère aux municipalités locales) et l'examen des divers documents administratifs. L'association Les Arts et la Ville de même que l'UMQ ont participé aux travaux du Comité d'appui à l'évaluation des ententes.

Ententes de développement culturel chez les communautés autochtones

Un bilan des ententes de développement culturel avec les nations autochtones a été finalisé en mai 2001. Deux types de démarches ont été effectuées : d'une part, collecte, traitement et analyse des données documentaires et quantitatives au sujet de ces ententes et, d'autre part, entrevues semi-structurées avec les responsables et initiateurs des ententes au Ministère ainsi qu'avec les organismes culturels autochtones ayant conclu une entente.

Les ententes ont concrétisé dès 1984 les principes actuels de reconnaissance de l'autonomie et des cultures autochtones. Elles totalisaient en 2000-2001 un investissement de 1,1 M$, dont un peu plus de la moitié provient du Ministère et le reste des nations elles-mêmes. Elles touchent près de la moitié de la population autochtone du Québec, soit des nations dont les cultures traditionnelles et les langues sont parmi les plus vivantes au Canada. Le choix des activités et la gestion sont assumés au sein de structures relevant des nations selon des formules propres à chacune. Dans toutes les ententes, on trouve des activités relevant du patrimoine, selon la terminologie ministérielle, ou de la tradition, selon celle des autochtones.

L'évaluation a permis de constater une grande satisfaction quant à l'approche des ententes de la part des services culturels autochtones, approche qui convient à leur conception de la culture et qui respecte leur autonomie. Le sentiment d'égalité qui découle d'un fonctionnement par entente est un atout indéniable et précieux. Par ailleurs, les difficultés d'accès des autochtones aux programmes réguliers du Ministère et des sociétés d'État, la difficulté de définir le statut d'artiste chez les autochtones et celle d'améliorer le soutien accordé à ces artistes ont aussi été soulignées.

L'adaptation de la gestion des documents du Ministère aux orientations et aux principes émis par le gouvernement en matière d'ingénierie documentaire

Les ANQ ont le mandat d'assurer la formation, le conseil et le soutien en matière de gestion documentaire à l'ensemble du ministère de la Culture et des Communications.

Au cours de l'année, les outils de gestion documentaire ont été révisés et normalisés et un programme de formation en gestion a été offert à 27 unités administratives du Ministère. Le plan de classification a été mis à jour. La révision du calendrier de conservation a été amorcée.

Les ANQ ont produit deux outils de référence sur l'organisation des documents électroniques : *La Conservation ou l'élimination des documents électroniques* et *Structure de classification des répertoires électroniques.*

Le plan ministériel de mise en œuvre de la conservation des archives électroniques gouvernementales

L'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la conservation des archives électroniques gouvernementales est conditionnelle à la réalisation de certaines étapes préalables, notamment l'application de la récente Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., c. C-1.1) et de ses règlements.

Le Ministère, en collaboration avec le Sous-secrétariat à l'inforoute gouvernementale et aux ressources informationnelles (SSIGRI), est à concevoir et à rédiger un guide de gestion intégrée des documents. Au cours de l'année 2001-2002, une démarche d'élaboration du guide a été réalisée.

L'évaluation institutionnelle du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et l'actualisation de son mandat

À la demande de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), le Conservatoire a procédé en 1998 à la rédaction de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) ; par la suite, chaque établissement du réseau a préparé un Rapport d'autoévaluation du programme de musique collégial (2000-2001) qui a permis l'application de la PIEP du Conservatoire. Chacune de ces opérations a mis en lumière des dimensions transversales qui touchent différents aspects d'un établissement d'enseignement.

La présente évaluation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec portera sur le fonctionnement de l'institution. À la demande de la CEEC, le Conservatoire a entrepris d'appliquer la grille d'analyse de la CEEC à l'ensemble de l'institution, et non pas seulement à la dimension collégiale de ses activités, ce qui lui permettra de répondre à ses divers besoins d'évaluation.

Pour la CEEC et le Conservatoire, l'opération permettra de juger la façon dont les établissements d'enseignement se prennent en charge, en identifiant les points forts et les points faibles ; elle permettra aussi de concevoir des indicateurs de performance mieux adaptés à la situation particulière de l'institution et un plan d'action qui permettra l'amélioration continue de la formation. Enfin, pour la CEEC, cette démarche est la condition essentielle pour justifier sa décision de recommander qu'un collège soit autorisé à décerner le diplôme d'études collégiales. Finalement, les résultats de cette opération permettront aussi de répondre aux demandes du Vérificateur général sur les indicateurs de performance.

Une nouvelle politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle

L'actualisation de la politique du cinéma est un chantier qui a été entrepris à l'été 2000 et dont les résultats sont attendus avec beaucoup d'intérêt dans le milieu.

Le Ministère, en collaboration avec le CALQ, la Régie du cinéma, Télé-Québec et la SODEC, a produit un rapport contenant un projet d'énoncé de politique du cinéma et de la production audiovisuelle. Le rapport a été soumis à la ministre le 22 mars 2002.

Le Ministère proposera au gouvernement l'adoption de la politique en 2002-2003 comme le prévoit le plan stratégique ministériel. Toutefois, un processus de consultation publique est prévu avant la présentation du projet au gouvernement.

Un plan d'action en patrimoine

À l'occasion du lancement du plan d'action Agir pour la culture et les communications, la ministre a annoncé divers éléments d'un plan d'action en patrimoine comprenant une série de mesures structurantes qui jettent les bases d'une politique du patrimoine . Ces mesures consistent à :

> relancer les inventaires et à élaborer un cadre méthodologique (analyse préliminaire en cours) ;

- prioriser certains inventaires : patrimoine des communautés religieuses (réflexion amorcée) ; lieux de culte d'intérêt patrimonial (à l'étude) ; biens patrimoniaux mobiliers et immobiliers de l'État (contacts à établir) ; monuments et lieux de mémoire de la Nouvelle-France (en cours) ;
- commémorer des bâtiments en identifiant des monuments historiques par des plaques commémoratives (procédure en vigueur) ;
- mettre sur pied une table permanente de concertation avec le milieu municipal (contacts établis) ;
- former un groupe de travail sur les archives nationales (travaux en cours) ;
- procéder avec le ministère de l'Éducation à une analyse des besoins de formation pour la pratique des métiers du patrimoine (financement à établir) ;
- consolider un lieu de référence et d'expertise pour les questions patrimoniales au sein même du ministère de la Culture et des Communications.

La révision de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), qui encadre les actions du Ministère et des municipalités en matière de patrimoine, devrait se faire tel que prévu au cours de la prochaine année.

Évaluation du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) et de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information

En décembre 2001, un contrat a été confié à une firme spécialisée en évaluation de programmes, afin de procéder à l'analyse des actions posées par le Fonds de l'autoroute de l'information (FAI). Pour ce faire, deux approches méthodologiques ont été retenues, soit une approche globale portant sur le fondement du FAI, sa nature et son fonctionnement ainsi qu'une approche par projet où une cinquantaine de promoteurs seront rencontrés afin d'évaluer leur satisfaction en ce qui a trait au fonctionnement du FAI, à l'impact du FAI sur leurs projets et leurs organisations, à la pertinence du FAI et de ses objectifs, et recueillir leurs propositions d'amélioration.

Tout en complétant ainsi l'évaluation du FAI, le Ministère verra aussi à évaluer la mise en œuvre de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information et, par la suite, les mesures qui en découlent.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

4

1. Les ressources humaines

Le maintien et le développement de l'expertise professionnelle

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a consacré 277 195 $ au développement des ressources humaines. Les activités de formation, qui totalisent plus de 1 500 jours-personnes, ont porté principalement sur l'amélioration et le maintien des compétences professionnelles, la formation liée à l'emploi et l'adaptation aux changements technologiques.

Aussi, afin de mieux cibler ses mesures de formation en fonction des besoins du personnel, le Ministère a effectué deux sondages au cours de l'année. Le premier a servi à recueillir les préoccupations particulières en matière de formation et carrière auprès du personnel fonctionnaire. Le second visait à connaître l'impact des technologies de l'information sur l'organisation du travail de l'ensemble du personnel du Ministère. Ces sondages ont été réalisés en collaboration avec le Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT).

De plus, dans l'optique de familiariser l'ensemble de son personnel à la gestion par résultats, le Ministère a choisi de miser sur l'évaluation du rendement et a offert à tout le personnel des séances d'information sur ce thème. Sur une base volontaire, plus de 160 personnes ont participé aux 16 séances organisées.

Enfin, pour l'année civile 2001, le Ministère a investi 1,23 % de sa masse salariale dans des activités de développement admissibles à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, dépassant pour la sixième année consécutive l'objectif fixé dans cette loi.

L'aide à la personne

Le Ministère dispose d'un programme d'aide aux employées et aux employés (PAE) dont l'objectif est de rendre disponible un service professionnel d'aide, d'information et de référence lorsque surviennent des difficultés affectant ou pouvant affecter les personnes quant à leur santé, leur équilibre psychologique ainsi que leur rendement ou leur comportement au travail. Au cours de l'exercice 2001-2002, 54 personnes ont eu recours à ce service d'aide, comparativement à 60 personnes l'année précédente. Ces personnes ont bénéficié d'un total de 172 heures de rencontres en consultation individuelle, comparativement à 210 l'année précédente.

La planification de la relève

Le Ministère a démontré son intérêt envers les objectifs de rajeunissement du personnel de la fonction publique au cours de l'exercice 2001-2002, notamment en participant à travers deux projets au programme pilote gouvernemental de mentorat pour nouveaux diplômés. Des travaux visant à se doter d'un programme ministériel de mentorat ont également été amorcés.

En outre, afin de favoriser le renouvellement de l'expertise au sein de la fonction publique, le Ministère a tenu 14 concours de recrutement, dont 8 aux conditions minimales d'emploi. Les trois quarts des personnes embauchées (statut régulier et occasionnel) à la suite de ces concours l'ont été aux conditions minimales.

Pendant la même période, le Ministère a recruté 130 personnes au sein de son effectif régulier. De ce nombre, 124 personnes, soit un taux de 95,4 %, ont été recrutées aux conditions minimales, dépassant ainsi largement l'objectif ministériel, fixé à 80 %.

La santé des personnes et la sécurité du travail

Le Ministère se préoccupe des mesures préventives en santé et sécurité du travail. Ainsi, 45 employés et employées ont participé à des cours de secourisme donnés par le Centre de formation en secourisme du Québec afin d'acquérir ou de mettre à jour leur certificat de secouriste en milieu de travail. En complément à cette activité, le Ministère a renouvelé le matériel de certaines trousses de premiers soins et a aussi fait l'acquisition de nouvelles trousses.

L'environnement de travail

Le Ministère accorde beaucoup d'importance à l'ergonomie. Pour compléter l'opération entreprise en 2000-2001 à cet effet, trois unités administratives ont reçu la visite de spécialistes en ergonomie de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP). À la suite de cette visite, plus de 40 postes de travail ont reçu les ajustements requis.

L'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information

Le Ministère a élaboré et diffusé en cours d'année une politique sur l'éthique dans l'utilisation des technologies de l'information qui précise en quoi les règles d'éthique de la fonction publique québécoise s'étendent à l'utilisation des technologies de l'information, notamment pour l'utilisation d'Internet dans le cadre du travail.

2. Les ressources budgétaires

Les dépenses 2001-2002 totalisent 490,2 M$, ce qui représente une augmentation de 10,4 M$ par rapport aux dépenses prévues en début d'exercice. L'augmentation des dépenses se situe essentiellement dans les programmes de soutien financier, au bénéfice des clientèles.

Les grandes composantes des dépenses

Les grandes composantes des dépenses et leur part respective sont :

> 219,9 M$ pour les programmes de soutien financier ;

> 193,7 M$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, dont 161,6 M$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État ;

> 42,4 M$ pour le fonctionnement du Ministère ;

> 22,9 M$ pour les organismes de la Charte de la langue française ;

> 11,3 M$ pour le fonctionnement des autres organismes.

Les dépenses du Ministère totalisent 490,2 M$ et les grandes composantes de ces dépenses se détaillent comme suit :

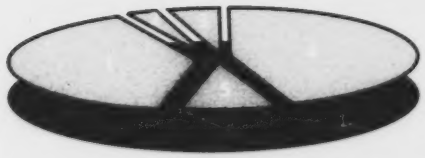

1 **Institutions culturelles 193,7 M$ (39,5 %)[1]**

2 **Autres organismes 11,3 M$ (2,3 %)**

SODEC (fonct.) :	5,4 M$
CALQ (fonct.) :	5,0 M$
CRAAAP :	0,5 M$
CBC :	0,4 M$

3 **Charte de la langue française 22,9 M$ (4,7 %)**

Coord :	2,0 M$
OLF :	17,2 M$
CLF :	2,0 M$
CPLF :	1,7 M$

4 **Programmes de soutien financier 219,9 M $ (44,9 %)[2]**

Ministère :	129,3 M$
CALQ :	52,9 M$
SODEC :	37,7 M$

5 **Fonctionnement du Ministère 42,4 M$ (8,6 %)**

Patrimoine muséologie :

. Musée de la civilisation :	21,3 M$
. Musée des beaux-arts de Montréal :	17,7 M$
. Musée du Québec :	15,2 M$
. Musée d'art contemporain :	8,3 M$
. Bibliothèque nationale du Québec :	10,7 M$
. Grande bibliothèque du Québec :	6,0 M$
. Archives nationales du Québec :	13,0 M$
. Centre de conservation du Québec :	2,1 M$
TOTAL	**94,3 M$**

Arts de la scène :

. Conservatoire :	17,0 M$
. Place des arts de Montréal :	18,1 M$
. Grand théâtre de Québec :	4,6 M$
TOTAL	**39,7 M$**

Audio-visuel :

. Télé-Québec :	59,7 M$

(1) Incluant les subventions du service de la dette : 36,9 M$.

(2) Incluant le service de la dette (50,1 M$) pour les programmes d'équipements culturels et de patrimoine religieux.

Les ressources affectées aux orientations du plan stratégique

Les ressources affectées aux nombreuses activités qui supportent les quatre orientations stratégiques totalisent 420,8 M$ sur les dépenses totales de 490,2 M$.

Ces ressources s'établissent ainsi :

ORIENTATIONS	M$
1. La démocratisation de la culture et des services de communications	274,0
2. La stimulation de la création, de la production et de la diffusion	115,9
3. L'adaptation du système culturel et des communications	26,9
4. Le renouvellement de l'action ministérielle	4,0
TOTAL	**420,8**

Ces dépenses sont supérieures de quelque 10,0 M$ aux dépenses prévues au plan de gestion des dépenses 2001-2002. L'augmentation des ressources se situe principalement à la deuxième orientation qui vise à favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française ainsi qu'à accroître la diffusion des œuvres et des produits québécois et à contribuer au développement des marchés.

Par ailleurs, le Ministère a réalisé en 2001-2002 des investissements de quelque 79,0 M$ dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics. Ces investissements permettent également de soutenir les activités prévues à l'intérieur des quatre orientations stratégiques.

3. Les ressources informationnelles

Le Ministère a adopté son plan directeur des ressources informationnelles 2001-2004 en début d'annee.

Les projets prioritaires du plan directeur et les principaux investissements réalisés sont directement liés a l'orientation du plan stratégique du Ministère portant sur la modernisation de la gestion. Ces projets touchent l'amélioration des infrastructures technologiques et la mise en place de solutions applicatives et de progiciels supportant l'exploitation des ressources informationnelles.

Ainsi, le projet majeur de modernisation au Ministère, appelé Diapason qui vise l'amélioration des services aux clientèles, a retenu une bonne partie des investissements. Ce projet inclut la conception administrative d'une banque de données sur les clients et les partenaires du Ministère ainsi que celle d'un système de gestion de l'octroi de l'aide financière pour offrir des services en mode de prestation électronique à la clientèle du Ministère. La réalisation et l'implantation de ces systèmes sont prévues pour 2002-2003 et 2003-2004.

Les ressources affectées aux orientations du plan stratégique

Les ressources affectées aux nombreuses activités qui supportent les quatre orientations stratégiques totalisent 420,8 M$ sur les dépenses totales de 490,2 M$.

Ces ressources s'établissent ainsi :

ORIENTATIONS	M$
1. La démocratisation de la culture et des services de communications	274,0
2. La stimulation de la création, de la production et de la diffusion	115,9
3. L'adaptation du système culturel et des communications	26,9
4. Le renouvellement de l'action ministérielle	4,0
TOTAL	**420,8**

Ces dépenses sont supérieures de quelque 10,0 M$ aux dépenses prévues au plan de gestion des dépenses 2001-2002. L'augmentation des ressources se situe principalement à la deuxième orientation qui vise à favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française ainsi qu'à accroître la diffusion des œuvres et des produits québécois et à contribuer au développement des marchés.

Par ailleurs, le Ministère a réalisé en 2001-2002 des investissements de quelque 79,0 M$ dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics. Ces investissements permettent également de soutenir les activités prévues à l'intérieur des quatre orientations stratégiques.

3. Les ressources informationnelles

Le Ministère a adopté son plan directeur des ressources informationnelles 2001-2004 en début d'année.

Les projets prioritaires du plan directeur et les principaux investissements réalisés sont directement liés à l'orientation du plan stratégique du Ministère portant sur la modernisation de la gestion. Ces projets touchent l'amélioration des infrastructures technologiques et la mise en place de solutions applicatives et de progiciels supportant l'exploitation des ressources informationnelles.

Ainsi, le projet majeur de modernisation au Ministère, appelé Diapason qui vise l'amélioration des services aux clientèles, a retenu une bonne partie des investissements. Ce projet inclut la conception administrative d'une banque de données sur les clients et les partenaires du Ministère ainsi que celle d'un système de gestion de l'octroi de l'aide financière pour offrir des services en mode de prestation électronique à la clientèle du Ministère. La réalisation et l'implantation de ces systèmes sont prévues pour 2002-2003 et 2003-2004.

En outre, l'acquisition et l'implantation d'un progiciel pour le Centre de documents semi-actifs (CDSA) des Archives nationales du Québec permettront aussi au Ministère d'évoluer vers la prestation électronique, en offrant aux ministères et organismes gouvernementaux des services de gestion de documents semi-actifs en ligne en 2002-2003.

De plus, plusieurs investissements ont permis de maintenir le niveau de service actuel pour l'assistance aux utilisateurs internes du Ministère ainsi que pour l'entretien et l'amélioration des systèmes existants.

En outre, le Ministère a réalisé les activités inscrites à son plan de travail en matière de sécurité de façon à ce que les données numériques soient protégées adéquatement et que les mesures nécessaires soient prises dans les nouveaux projets en mode de prestation électronique.

Pour l'ensemble de ses réalisations, le Ministère a investi les montants suivants pour 2001-2002 : 1 600 000 $ en dépenses de fonctionnement et 1 000 000 $ en immobilisations, dont 200 000 $ pour le CDSA.

Au total donc, 2 600 000 $ ont été investis, alors que 32 ETC (équivalent temps complet) chez les employés permanents et occasionnels étaient mis à contribution.

Enfin, le plan de gestion des ressources informationnelles 2002-2003 a été déposé au Conseil du trésor en conformité avec le nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles en soutien à la modernisation de l'Administration publique, annonçant les investissements en ressources informationnelles au Ministère pour l'année 2002-2003.

5 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

1. La politique linguistique du Ministère

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a assuré le suivi de sa politique ministérielle. Dans ce contexte, la Direction de la qualité des services et de l'accès à l'information a fourni, aux directions ou aux unités administratives qui lui en ont fait la demande, 22 avis ou recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières concernant l'application de la politique ministérielle.

Dans le but d'améliorer la qualité de la langue française au sein du Ministère, la Direction du personnel et de l'organisation du travail a offert au personnel des activités de perfectionnement. Ainsi, huit sessions ont été organisées, dont ont pu bénéficier 110 participants et participantes.

2. L'accès à l'égalité dans la fonction publique

Dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité en emploi, le Ministère a poursuivi ses efforts pour améliorer la représentation féminine au sein de ses emplois d'encadrement. Ainsi, au cours de la dernière année, le Ministère a atteint le taux de 40 % au recrutement et à la promotion pour l'encadrement supérieur.

De même, le Ministère a eu une préoccupation soutenue, dans le cadre de ses processus de dotation, pour que des membres provenant des groupes cibles que sont les communautés culturelles, les anglophones et les autochtones puissent se joindre à son personnel et contribuer à la réalisation de sa mission. Ainsi, la proportion d'embauche de ces groupes est de 7,7 % des emplois réguliers, 1,1 % des emplois occasionnels et 5,6 % des emplois de stagiaires.

En ce qui concerne l'embauche du personnel étudiant l'été dernier, le Ministère a retenu toutes les candidatures des membres des groupes cibles soumises par la Direction du placement étudiant du Québec et a atteint un taux de 20,5 % dans cette catégorie.

Finalement, le taux de représentation des personnes handicapées s'élève à 1,1 % en mars 2002, ce qui est comparable à la situation générale dans la fonction publique.

3. La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action ministériel en matière de protection des renseignements personnels (PRP). Dans ce contexte, les activités suivantes ont notamment été réalisées :

> des séances de sensibilisation à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1), ainsi que sur les nouvelles technologies et la PRP, ont été offertes à diverses unités administratives, entre autres à l'ensemble des employés de la direction des technologies de l'information et à ceux de la direction du personnel et de l'organisation du travail ;

> la Direction de la qualité des services et de l'accès à l'information, mise sur pied à l'automne 2001, a fourni du soutien à l'ensemble des directions et des unités administratives, en traitant 128 demandes de lignes de conduite ou d'avis que celles-ci lui ont adressées ;

> les travaux concernant la réalisation d'un diagnostic sur les profils d'accès à un fichier informatique détenu par le Ministère ont été entrepris.

Au cours du dernier exercice financier, la Direction de la qualité des services et de l'accès à l'information a reçu et traité 51 demandes d'accès à des documents détenus par le Ministère, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1). Les tableaux qui suivent fournissent les renseignements concernant le traitement de ces demandes.

Traitement des demandes en vertu de la Loi sur l'accès
(1er avril 2001 au 31 mars 2002)

Type de réponses fournies	N	%
Réponses positives	24	47 %
Réponses négatives * et **	9	18 %
Réponses partielles (art. 14) **	14	27 %
Demande retirée par le requérant	4	8 %
Total	**51**	**100 %**

* Réponses négatives : Documents refuses parce qu'ils contiennent en substance des renseignements personnels confidentiels (art. 53) ou des renseignements faisant l'objet de certaines restrictions au droit d'acces conformément à certains articles de la section II du chapitre II de la Loi sur l'accès. Cela inclut également les cas pour lesquels, apres avoir effectué les recherches necessaires, il s'avere que le Ministère ne detenait pas le document demande.

** Au total, au cours de l'annee, trois demandeurs ayant reçu une reponse négative (1 cas) ou une reponse partielle (2 cas) se sont adressés à la Commission d'acces à l'information pour demander une revision de la decision du responsable ministeriel de l'acces aux documents, en vertu de l'article 135. Parmi ceux-ci, l'un s'est desiste avant l'audition.

- la Direction de la qualité des services et de l'acces à l'information, mise sur pied à l'automne 2001, a fourni du soutien à l'ensemble des directions et des unites administratives, en traitant 128 demandes de lignes de conduite ou d'avis que celles-ci lui ont adressees ;

- les travaux concernant la réalisation d'un diagnostic sur les profils d'accès a un fichier informatique détenu par le Ministère ont été entrepris.

Au cours du dernier exercice financier, la Direction de la qualité des services et de l'acces a l'information a reçu et traité 51 demandes d'accès à des documents detenus par le Ministère, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1). Les tableaux qui suivent fournissent les renseignements concernant le traitement de ces demandes.

Traitement des demandes en vertu de la Loi sur l'accès
(1er avril 2001 au 31 mars 2002)

Type de réponses fournies	N	%
Réponses positives	24	47 %
Réponses négatives * et **	9	18 %
Réponses partielles (art. 14) **	14	27 %
Demande retirée par le requérant	4	8 %
Total	**51**	**100 %**

* Reponses negatives : Documents refuses parce qu'ils contiennent en substance des renseignements personnels confidentiels (art. 53) ou des renseignements faisant l'objet de certaines restrictions au droit d'acces conformement a certains articles de la section II du chapitre II de la Loi sur l'acces. Cela inclut egalement les cas pour lesquels, apres avoir effectue les recherches necessaires, il s'avere que le Ministere ne detenait pas le document demande.

** Au total, au cours de l'annee, trois demandeurs ayant reçu une reponse negative (1 cas) ou une reponse partielle (2 cas) se sont adresses a la Commission d'acces a l'information pour demander une revision de la decision du responsable ministeriel de l'acces aux documents, en vertu de l'article 135. Parmi ceux-ci, l'un s'est desiste avant l'audition.

Traitement des demandes en vertu de la Loi sur l'accès
(1 avril 2001 au 31 mars 2002)

Délai de réponse	N	%
Réponse fournie à l'intérieur du délai régulier de 20 jours (art. 47)	43	92
Recours au délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art.47)	1	2
Recours au délai additionnel de 35 jours, s'imposant lorsqu'il est nécessaire d'expédier un avis à un tiers qui a fourni au Ministère des renseignements généralement traités de façon confidentielle (art. 25 et 49)	3	6 %
Total	**47***	**100 %**

* Ce total exclut les quatre demandes retirées par les requérants, en cours de traitement.

Traitement des demandes en vertu de la Loi sur l'accès
(1er avril 2001 au 31 mars 2002)

Délai de réponse	N	%
Réponse fournie à l'intérieur du délai régulier de 20 jours (art. 47)	43	92 %
Recours au délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art.47)	1	2 %
Recours au délai additionnel de 35 jours, s'imposant lorsqu'il est nécessaire d'expédier un avis à un tiers qui a fourni au Ministère des renseignements généralement traités de façon confidentielle (art. 25 et 49)	3	6 %
Total	**47***	**100 %**

* Ce total exclut les quatre demandes retirees par les requerants, en cours de traitement.

ANNEXE 1

Lois et règlements dont l'application relève de la ministre d'État à la Culture et aux Communications (au 31 mars 2002)

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 0.1) ;

Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 1).

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1) ;

Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2) ;

Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3) ;

Règlement de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (B-4, r. 3.1) ;

Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4) ;

Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture et des Communications (B-4, r. 5).

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 0.01) ;

Règlement de l'Office de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3) ;

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 3.1) ;

Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9.01) ;

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.01) ;

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.2) ;

Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 11) ;

Règlement de régie interne du Conseil de la langue française (C-11, r. 14).

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

Règlement sur les conflits d'intérêts à l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.02) ;

Règlement sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue (C-18.1, r. 0.1) ;

Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r. 0.1.2.1) ;

Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C 18.1, r. 0.1.2.2) ;

Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 0.1.3) ;

Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 0.1.4.001) ;

Règlement sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet institut (C-18.1, r. 0.1.4.1) ;

Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 0.1.6) ;

Règlement sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.2) ;

Règlement sur le visa (C-18.1, r. 2).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

Arrêté ministériel concernant le concours pour le Prix France-Québec de l'innovation technologique (C-51, r. 0.01) ;

Concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r. 0.1.2) ;

Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 0.2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1) ;

Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2) ;

Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3) ;

Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4) ;

Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. G-3)

Règlement sur le dépôt des documents publiés (B-2.1, r. 0.1).

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r. 1.1) ;

Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (M-17.1, r. 2) ;

Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 3) ;

Arrêté ministériel concernant les normes en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion de droits d'auteurs des documents détenus par le gouvernement, les ministères et les organismes publics désignés par le gouvernement (S-6.1, r. 0.3).

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (M-42, r. 1).

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la Civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (M-44, r. 0.0001) ;

Règlement sur les comités du Musée d'Art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.1) ;

Règlement sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (M-44, r. 0.01.2) ;

Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'œuvres d'art par le Musée d'Art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.3) ;

Règlement sur le fonds de dotation du Musée d'Art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.4) ;

Règlement sur le fonds de dotation du Musée du Québec (M-44, r. 0.01.4.1) ;

Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée d'Art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.5) ;

Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée du Québec (M-44, r. 0.01.6) ;

Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'Art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02) ;

Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée du Québec (M-44, r. 0.02.01) ;

Règlement de régie interne du Musée d'Art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02.1) ;

Règlement de régie interne du Musée de la Civilisation (M-44, r. 0.1) ;

Règlement de régie interne du Musée du Québec (M-44, r. 1).

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)

Règlement sur les engagements financiers de la Société de développement des entreprises culturelles (S-10.002, r. 1).

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

Règlement de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (S-11.03, r. 1).

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)

Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le Syndicat général des employés de Télé-Québec et Télé-Québec (S-12.01, r. 1) ;

Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 2) ;

Règlement sur la délimitation des régions et l'établissement de bureaux de la Société de Télé-Québec (S-12.01, r. 3) ;

Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de traitement des cadres à compter du 1er juillet 1993 (S-12.01, r. 4) ;

Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de salaires des employés non syndiqués à compter du 1er juillet 1992 (S-12.01, r. 5) ;

Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.01, r. 5.1) ;

Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Télé-Québec (S-12.01, r. 6) ;

Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Télé-Québec (S-12.01, r. 7) ;

Règlement sur la gestion du personnel de Télé-Québec (S-12.01, r. 8) ;

Règlement sur les heures de travail et la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Télé-Québec (S-12.01, r. 10) ;

Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Télé-Québec (S-12.01, r. 11) ;

Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 12) ;

Règlement sur la procédure de recommandation visant la nomination des membres d'un comité régional de Télé-Québec (S-12.01, r. 13) ;

Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des directeurs techniques de Télé-Québec (S-12.01, r. 14).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r. 2).

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (2001, chapitre 32)

ANNEXE II

Organismes et sociétés d'État et membres de leur conseil d'administration
(pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002)

Bibliothèque nationale du Québec
(Jusqu'au 4 mars 2002, date de la mise en œuvre de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec)
Jean-Guy Théoret, *président et directeur général par intérim*
Jacques Girard, *vice-président*
Anastassia Khouri St-Pierre
Suzanne Bertrand-Gastaldy
André Goyer
André Rousseau
Antoine Del Busso
Pierre Morency
Michel Tourangeau

Bibliothèque nationale du Québec
(Depuis le 4 mars 2002, date de la mise en œuvre de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec)
Lise Bissonnette, *présidente*
Marc Boutet
Jacques Desautels
Sylvie Lemieux
Jacques Michon
Geneviève Bazin
Anastassia Khouri
Johanne Belley
Denis Boyer
Helen Fotopoulos, *nommée par la Ville de Montréal*

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Me Jean Corriveau, *président*
Me Marie-Lucie Doyon, *vice-présidente*
Stéphane Leclerc
Jean-Pierre Desaulniers

Commission des biens culturels
Louise Brunelle-Lavoie, *présidente*
Suzel Brunel, *vice-présidente*
Christiane Huot
Michèle Paradis
Claude Dubé
Mehdi Ghafouri
Michel Brassard
Denise M. Levesque
Martin Bouffard
Jean Brown
Francine Vanlaethem
Anne Carrier

Conseil des arts et des lettres du Québec
Marie Lavigne, *présidente-directrice générale*
(*remplacée par Marie-Claire Levesque le 09-10-01*)
Lorraine Vaillancourt
François Bédard
Louise Desjardins
David Homel
Alice Ronfard
Johanne Dor
Marie-Jeanne Musiol
Rychard Thériault
Paul-André Fortier
Youssef El Jai
François Lahaye
Suzanne Masson

Grande bibliothèque du Québec
(Jusqu'au 4 mars 2002, date de la mise en œuvre de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec)
Lise Bissonnette, *présidente-directrice générale*
Irène F. Whittome
Denis Regnaud
Marc Boutet
Réjean Savard
Jacques Desautels
Oleg Stanek
Jean-Guy Théoret (*membre d'office, président et directeur général par interim de la Bibliothèque nationale du Québec*)
Jacques Panneton (*membre d'office, bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal*)
Denise Larouche et Carmen Catelli (*nommées par la Ville de Montréal*)

Musée d'art contemporain de Montréal
Pierre Bourgie, *président*
Rosaire Archambault
Martha Tapiero-Lawee
Marc DeSerres
Francine Leger
Charles S.N. Parent
Ann Birks
Serge Guérin
Georges Curzi

Musée de la civilisation
Henri Grondin, *président*
Liette Champagne
Luce Vermette
Maximilien Laroche
Claire Lelièvre-Bilodeau
Louise Milot
Fernand Gingras
Jacques Desautels
Michèle Bouchard-Rousseau

Musée du Québec
Paule Leduc, présidente (*remplacée par Line-Sylvie Perron le 14-11-01*)
Pierre Labrie (*remplacé par Claude Pinault le 14-11-01*)
Michel Cadrin (*remplacé par Guy Marier le 14-11-01*)
Denise Martin (*remplacée par Denis Hardy le 14-10-01*)
Daniel O'Brien
Line-Sylvie Perron (*remplacée par Robert Parizeau le 14-11-01*)
Paul Delage Roberge
Nicole Lafleur
Claire Grégoire Reid

Régie du cinéma
Jeanne L. Blackburn, *présidente*
France Morin-Lemoine
Marie-Christine Lambert

Société de développement des entreprises culturelles
Pierre Lafleur, *président*
Antoine Del Busso (*démission le 07-12-01*)
Lyse Lafontaine
Louise Lemieux-Bérubé
Michel Sabourin
Charles Binamé
Louis-Georges L'Écuyer
Gilles Valiquette
Jean-Marc Gagnon
Gaétan Morency
Serge Carrier

Société de la Place des Arts de Montréal
Clément Richard, *président et directeur général par intérim (démission le 22-02-02)*
Louis Bernard
Alain Bouchard
Nicole Leblanc
Michael Fainstat
Myriam Ouimet
E. Noël Spinelli
Alan B. Gold
Marie Lavigne, *nommée directrice générale par le conseil d'administration*

Société de télédiffusion du Québec (TQ)
Doris Girard, présidente-directrice générale (*remplacee par Paule Beaugrand-Champagne le 12-12-01*)
Paul Inchauspé, *président du conseil d'administration*
Norma Lopez-Therrien
Robert Forget
Guy Fournier
Claire McNicoll
Micheline Paradis
Marc Côté
Djamil Moussaoui
Louise Poirier (*nommée parmi les membres du personnel de la Société, élue à la majorité des voix par ses pairs selon les règlements de la Société*)

Société du Grand Théâtre de Québec
Me Pierre-Michel Bouchard, président (*remplacé par Adélard Guillemette le 30-01-02*)
Jean-Pierre Vézina (*remplacé par Marie-Thérèse Fortin le 30-01-02*)
Danyelle Bédard
Gilles Gilbert (*remplacé par Alain Lemay le 30-01-02*)
Me Stéphane Labrie
France-Carole Deschamps (*remplacée par François G. Fortier le 30-01-02*)
Ghila Daoust
Jean Jolin
Paule D. Houle (*remplacée par Madeleine Nadeau le 30-01-02*)
Francine Grégoire, *nommée par le conseil d'administration*

ANNEXE III

Programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2001-2002 (incluant le soutien aux sociétés d'État)

Progr.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
02	01	Développement des communications (PADEC)	15	431,0
	01	Médias communautaires (radio)	26	1 307,0
	01	Médias communautaires (télévision)	31	456,7
	01	Médias communautaires (presse écrite)	51	377,8
	01	Associations nationales	10	389,5
	01	Consortium de télévision Québec-Canada-TV5	2	1 264,5
	01	Médias communautaires (radios autochtones)	36	415,0
	01	Équipements culturels	7	736,7
	01	Service de la dette	224	42 480,9
	01	Restauration de biens culturels	51	494,9
	01	Projets en patrimoine : municipalités – restauration	49	2 640,5
	01	Projets en patrimoine : municipalités – taxes	70	196,0
	01	Projets en patrimoine : organismes	16	166,8
	01	Publications patrimoniales	4	53,5
	01	Traitement et mise en valeur des archives	43	159,8
	01	Archives privées	23	694,5
	01	Institutions muséales (musées régionaux)	66	10 420,3
	01	Institutions muséales (musées intermédiaires)	7	5 174,6
	01	Institutions muséales (lieux d'interprétation)	71	3 303,2
	01	Cinémathèque québécoise	1	2 177,4
	01	Formation des jeunes (musique)	52	1 168,8
	01	Formation des jeunes (danse)	47	768,0
	01	Formation professionnelle et développement de la main-d'œuvre culturelle	11	6 061,2
	01	Événements majeurs	20	1 870,5
	01	Marché de l'art	11	268,4
	01	Diffusion des arts de la scène	112	4 083,9
	01	Soutien à la concertation culture – éducation	277	2 520,2
	01	Projets innovateurs en diffusion des arts de la scène	8	420,0
	01	Développement des collections des bibliothèques autonomes	164	8 371,3
	01	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)	11	4 728,7
	01	Soutien aux bibliothèques spécialisées	2	514,5
	01	Projets en matière de bibliothèques	5	444,4
	01	Associations, organismes et regroupements nationaux	33	1 551,7

Progr.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
	01	Concertation régionale et locale- développement	110	4 192,6
	01	Concertation régionale et locale-conseils régionaux de la culture	12	1 737,2
	01	Intervention régionale	13	166,5
	01	Étalez votre science (audiovisuel et multimédia)	15	476,0
	01	Étalez votre science (imprimés)	14	128,8
	01	Étalez votre science (expositions et matériel) d'animation)	36	676,2
	01	Étalez votre science (stages hors Québec)	3	12,0
	01	Organismes nationaux de loisirs culturels et scientifiques	19	1 214,8
	01	Concertation régionale et locale–Villes et villages d'art et de patrimoine	37	314,9
	01	Organismes régionaux de loisirs scientifiques	9	374,9
	01	Manifestations culturelles de la jeune relève amateur	40	738,8
	01	Soutien aux intervenants et aux événements majeurs en culture scientifique et technique	8	482,8
	01	Fonds d'initiatives culturelles	418	730,9
	01	Réserve de développement culturel	18	499,6
	01	Soutien aux programmes des coopérations internationales	14	145,5
	01	Prix du Québec	5	150,0
	01	Développement international	146	2 048,8
	01	Transfert de crédits du Fonds de l'autoroute de l'information	2	50,0
	01	Soutien à la recherche et à l'expérimentation	12	276,7
	01	Fonds de l'autoroute de l'information	287	6 364,4
	01	Québec Multimédia Jeunesse	56	715,8
	01	Soutien à la diffusion et à la formation en art du cirque	3	700,0
	01	Soutien au développement des multimédias et des services électroniques	2	992,0
		Total du programme 02, élément 01 :	**2 835**	**129 301.4**
02	02	Musée du Québec	1	15 171,6
	02	Musée d'art contemporain	1	8 276,1
	02	Musée de la civilisation	1	21 352,6
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	17 691,7
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	18 097,1
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	4 589,2
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	43 046,5
	05	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	1	530,0

Progr.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
	06	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	59 655,1
	07	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	57 857,9
	08	Grande bibliothèque du Québec	1	6 079,1
	09	Bibliothèque nationale du Québec	1	10 685,1
		Total du programme 02, éléments 02 à 09 :	**12**	263 033,1
		TOTAL DU PROGRAMME 02 :	**2 847**	392 334,5
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme	1	30,0
	01	Programme de projets pour la promotion de la langue française	30	175,4
	01	Programme de soutien aux corpus lexicaux dans les universités	8	174,0
	01	Programme visites des écrivains	1	75,0
	02	Programme de subventions aux centrales syndicales	3	225,0
	02	Subventions de l'Office de la langue française hors programmes normés	10	18,6
	03	Prix Jules-Fournier	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charrette	1	5,0
		Total du programme 03, éléments 01 à 03 :	**55**	**708,0**
		TOTAL DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER :	**2 902**	**393 042,5**

Progr.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
	06	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	59 655,3
	07	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	57 857,9
	08	Grande bibliothèque du Québec	1	6 076,5
	09	Bibliothèque nationale du Québec	1	10 688,6
		Total du programme 02, éléments 02 à 09 :	**12**	**263 033,1**
		TOTAL DU PROGRAMME 02 :	**2 847**	**392 334,5**
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme	1	30,0
	01	Programme de projets pour la promotion de la langue française	30	175,4
	01	Programme de soutien aux corpus lexicaux dans les universités	8	174,0
	01	Programme visites des écrivains	1	75,0
	02	Programme de subventions aux centrales syndicales	3	225,0
	02	Subventions de l'Office de la langue française hors programmes normés	10	18,6
	03	Prix Jules-Fournier	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charrette	1	5,0
		Total du programme 03, éléments 01 à 03 :	**55**	**708,0**
		TOTAL DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER :	**2 902**	**393 042,5**

ANNEXE IV

Protection des biens culturels pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002

Classement

Maison Louis-Bertrand de l'Isle-Verte et son décor intérieur classés monument historique le 14 juin 2001 ainsi qu'une partie du mobilier; 82 objets classés biens historiques.

Maison Paul-Émile-Borduas et son terrain à Mont-Saint-Hilaire, classée monument historique le 12 avril 2001.

Site Leber-Lemoyne de Montréal (Lachine), classé site historique et archéologique le 26 avril 2001, avec la collection archéologique (13 048 artefacts) classée biens archéologiques.

Site Nisula (DeEh-1) - Peintures rupestres dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, classé site archéologique le 31 mai 2001.

Église Sainte-Geneviève de Berthierville, classée monument historique le 12 avril 2001, ainsi que le site de l'église classé site historique.

Église Sainte-Marie et la sacristie de Sainte-Marie de Beauce, classées monument historique le 13 octobre 2001.

Église Saint-Christophe d'Arthabaska à Victoriaville, classée monument historique le 12 avril 2001.

Cinéma Le Château de Montréal, classé monument historique le 7 février 2002.

Reconnaissance

Édifices 1, 2, 3 et 6 de la E. B. Eddy à Gatineau (Hull), reconnus monuments historiques le 6 décembre 2001.

Avis d'intention de classement

Église Notre-Dame-de-la-Victoire à Lévis (signé le 25 mars 2002).

Moulin Lemay de Portneuf (avis renouvelé le 14 décembre 2001 et résiliation de l'avis d'intention enregistré le 11 février 2002).

Édifice de la Canada Life Insurance Cie à Montréal (signé le 13 septembre 2001).

Fort Senneville à Montréal (Senneville) (signé le 6 décembre 2002).

Îlot Trafalgar-Gleneagles à Montréal (avis renouvelé le 31 octobre 2001).

Maison John-Wilson-McConnell à Montréal (signé le 22 novembre 2001).

Église et presbytère St James de Trois-Rivières (signé le 16 août 2001).

Four à pain (démoli) de Saint-Épiphane (avis d'intention de déclassement signé le 14 octobre 2001).

ANNEXE V

Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Projets réalisés au cours de l'année 2001-2002 au Québec

Régions	Projets Nombres	Crédits 2001-2002 $
01-Bas-Saint-Laurent	2	20 036
02-Saguenay—Lac-Saint-Jean	5	164 629
03-Capitale-Nationale	18	542 042
04-Mauricie	4	191 429
05-Estrie	5	12 136
06-Montréal	13	577 561
07-Outaouais	3	195 247
08-Abitibi-Témiscamingue	5	62 522
09-Côte-Nord	3	99 630
10-Nord-du-Québec	8	174 480
11-Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	26 336
12-Chaudière-Appalaches	8	207 287
13-Laval	5	56 982
14-Lanaudière	11	749 508
15-Laurentides	10	288 270
16-Montérégie	11	250 039
17-Centre-du-Québec	5	41 278
Total	**118**	**3 659 412**

Investissements effectués par les divers ministères et organismes

Ministères/organismes	Crédits 2001-2002 $
Affaires municipales et Métropole	53 573
Culture et Communications	646 479
Éducation	1 253 956
Santé et Services sociaux	334 419
Transports	25 000
Subventionneurs multiples	78 094
Société immobilière du Québec	227 934
Corporation d'hébergement du Québec	1 039 957
Total	**3 659 412**

ANNEXE VI

Membres des jurys et des comités d'évaluation du ministère de la Culture et des Communications

(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002)

Médailles des Prix du Québec

Florent Cousineau
Jacques Coutu
Josée Ladouceur

Prix du Québec

Prix Athanase-David
Marie-Andrée Beaudet
Gisèle Desroches
Louis Gauthier
Émile Ollivier
Yvon Rivard

Prix Paul-Émile-Borduas
Louise Dusseault Letocha
Marcel Marois
Guy Pellerin
Yolande Racine

Prix Denise-Pelletier
Francine Bernier
Alain Chartrand
Pierre MacDuff
Geneviève Soly

Prix Albert-Tessier
Charles Binamé
Serge Beauchemin
Donald Pilon
Monique Proulx
Louis Saia

Prix Gérard-Morisset
France Gascon
Marcel Bouchard
Yves Laframboise
Ginette Noel

Prix Georges-Émile-Lapalme
Gilles Pellerin
Philippe Barbaud
Johanne Boucher
René Lesage

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Spécialistes
Maurice Achard (pour les territoires amérindien et inuit)
Richard Baillargeon
Sylvie Bouchard
Daniel Corbeil
Thomas Corriveau
Linda Covit
Daniel Dutil
Mona Hakim
Jocelyn Jean
Guaitan Lacroix
Guy Langevin
Paryse Martin
Karen Pick
Roland Poulin
Pierre T. Tessier
Richard-Max Tremblay

Experts régionaux

Région du Bas-Saint-Laurent
Suzanne Laviolette

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Alayn Ouellet
Paul Lussier

Région de la Capitale-Nationale
Jocelyn Gasse
Claude-Maurice Gagnon
Richard Ste-Marie

Région de la Mauricie
Francine Turcotte
Guylaine Champoux

Région de l'Estrie
Ann Bilodeau

Région de Montréal
Pierre Blache
Michel Leclair

Région de l'Outaouais
Louise Mercier
Dominique Laurent

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Marie-France Beaudoin
Jocelyne Labrecque

Région de la Côte-Nord
Jean Paquet
Jacqueline Denis

Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Diane Gauthier

Région de Lanaudière
Magali Chouinard
Marc Pelchat

Région des Laurentides
Mariane Grenier
Bonnie Baxter
Lise Letourneau

Région de la Montérégie
Yvan Lafontaine
Nicole Doucet

Changements de statut de certaines institutions muséales (de centre d'expositions à musée)

Richard Dube
Paulette Gagnon
Michel Laurent
Andree Lemieux
Raymond Montpetit

Programmes

Étalez votre science

Volet Multimedia
Danielle Blain
Aude Dufresne
Bernard Michaud
Pierre Pilon
Richard Hotte

Volet Films
Josette D. Normandeau
Catherine Beaudoin
Pierre Beland
Eric Michel

Volet Imprimés
Marie Goyette
Andre Gosselin
Andre Francœur
Mathieu-Robert Sauve

Volet Expositions et materiel d'animation
Jean-François Gauvin
Julien Banchet
Patricia Fournier
Andre Mercier
Linda Lapointe

Rencontre culture-éducation (artistes et écrivains à l'école)

Region de l'Outaouais
Commission scolaire Western Quebec
Kevin Drysdale
Danielle Gilbert
Linda Marion
Maureen Kelly
Commission scolaire des Portages
Michel Houde

Commission scolaire des Draveurs
Denis Fortin
Jocelyne Lauzon
Luc Leblanc
Suzanne Hudon
Francine Cote
Françoise Lafortune

Commission scolaire du Cœur-des-Vallées
Ann Girard
François Moniere

Commission scolaire [illegible]
Yvon Patry
Christine Labelle
Denis Forcier

Rencontres culture-éducation (projets de concertation culture-éducation)

Region de la Capitale-Nationale
Julien Nicole
Brigitte Lariviere
Bernard Pelchat

Region de l'Outaouais
Danielle Gilbert

Region de l'Abitibi-Temiscamingue
Annick Guy

Region de Laval, de Lanaudiere et des Laurentides
Pierre Charbonneau
Region de la Monteregie
Benoit Petit
Dominique Richer

Soutien aux marchés de l'art
Lorraine Palardy
Louise Dery
Jacques Genest

Soutien aux médias communautaires

Regions de l'Abitibi-Temiscamingue et du Nord-du-Quebec
Renee Nolet

Soutien à la concertation régionale et locale

Regions de l'Abitibi-Temiscamingue et du Nord-du-Quebec(projets culturels algonquins)
Claire Gagnon
Louis Bordeleau
Jean Papatie

Soutien à la diffusion des arts de la scène
Marie Bujold
Pierre Lapointe
Jocelyn Lapierre
Helene Laperriere
Yvan Saintonge
Louiselle Fortier
Micheline Gobeille

Soutien aux institutions muséales, Volet Renouvellement des expositions permanentes et Volet Expositions internationales
Helene Bernier
Michel Forest
France Gascon
Raymond Montpetit

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Membres de jurys pour les examens terminaux

Alto
Ralph Aldrich
Brian Bacon
Douglas McNabney

Basson
Richard Hoenick

Chant
Nicole Lorange
Pauline Vaillancourt
Joseph Rouleau

Clarinette
Raphael Masella
Stan Fisher
Peter Freeman

Clavecin
Kenneth Gilbert
Rejean Poirier
Hank Knox

Composition instrumentale
Walter Boudreau
François Dompierre
Denis Gougeon

Composition electroacoustique
Serge Arcuri
Jean-François Denis
Alain Thibault

Contrebasse
Murielle Bruneau
Vincent Gendron
Eric Lagace

Cor
Jean-Louis Gagnon
Daniel Gress
Eugene Rittich

Direction d'orchestre
Richard Hoenick
Eduardo Muller

Ecriture
Gilles Bellemare
Pierre Genest

Flute
Jean Morin
Susan Hoeppner
Jean-Guy Brault

Guitare
Philip Candelaria
Jacques Chandonnet
Peter McCutcheon

Harpe
Marie Boisvert
Kathleen Bride

Hautbois
Diane Lacelle
Charles Hamann
Theodore Baskin

Orgue
Gaston Arel
Antoine Bouchard
Rejean Poirier

Percussions
Louis Charbonneau
François Aubin
Pierre Beluse

Piano
Natalie Pepin
Louise-Philippe Pelletier
Claude Savard

Saxophone
Pierre Bourque
Kenneth Radnofsky
Peter Freeman

Trombone
Vivian Lee
David Martin
Dennis Miller

Tuba
David Martin
Yan Sallafranque

Violon
Andrew Dawes
Vladimir Landsman
Thomas Williams

Violoncelle
Walter Joachim
Antonio Lysy
Marcel Saint-Cyr

ANNEXE VII

Publications et rapports

Général

Chiffres a l'appui, fevrier 2002 (carnet)

Les depenses culturelles des ministères et organismes du gouvernement du Quebec, janvier 2002 (monographie)

Culture Quebec Une culture qui voyage, janvier 2002 (brochure disponible en versions française, anglaise, allemande, espagnole et italienne)

Les depenses publiques au titre de la culture au Quebec et au Canada 1998-99, octobre 2001 (monographie)

Les pratiques culturelles des Quebecoises et des Quebecois, 1999 – Donnees regionales, octobre 2001 (monographie)

Rapport annuel 2000-2001, juin 2001 (monographie)

Declaration de services aux citoyens et aux citoyennes – Se brancher sur le citoyen... une question de culture, juin 2001 (depliant)

Plan strategique 2001-2004 – Miser sur la creativite et l'innovation, juin 2001 (monographie)

Normes en matiere d'acquisition, d'utilisation et de gestion de droits d'auteurs des documents detenus par le gouvernement, les ministeres et les organismes publics designes par le gouvernement, avril 2001 Collaboration*

Historique de l'Edifice Guy-Fregault, avril 2001 (depliant)

Culture

Impacts de la formation portant sur les activites d'eveil a la lecture et a l'ecriture, sur l'achat, l'emprunt de livres et les pratiques d'eveil dans les services de garde du Quebec, fevrier 2002 (monographie) Collaboration*

Politique de la lecture et du livre : des constats apres trois ans, Seance de travail sur la lecture, mars 2002 Collaboration*

Bibliotheques publiques-Statistiques 1999, fevrier 2002 (monographie)

Les biens d'eglise, avril 2001 (guide disponible en versions française et anglaise)

Etude comparative sur le domaine des Arts du cirque : Quebec vs France, janvier 2002 (monographie) Collaboration*

Les Prix du Quebec (domaine culturel) – Mise en candidature 2002, janvier 2002 (brochure)

Les Prix du Quebec – Les Laureats 2001, novembre 2001 (brochure)

Les Prix du Quebec au XX siecle (domaine culturel), octobre 2001 (monographie)

Communications

Repertoire d'entreprises quebecoises a la recherche de partenaires étrangers 2001-2002, septembre 2001

Rapport d'enquête sur l'industrie quebecoise des services electroniques et du multimedia 1999 (analyse descriptive), août 2001 Collaboration*

Enquête sur l'industrie quebecoise des services electroniques et du multimedia - Points d'interêt, juillet 2001 Collaboration*

Proposition d'un nouveau cadre politique relatif au canal communautaire (CRTC-2001-129), février 2002 (memoire)

Portrait de la television publique dans dix pays, dont le Canada, décembre 2001 (monographie) Collaboration*

La presse hebdomadaire au Quebec, décembre 2001 (bulletin)

Conjoncture 2001 : Abonnes a la teledistribution, taux de branchement et terminaux numeriques, novembre 2001

Liste des medias au Quebec (version révisée)

Revision de la politique relative au canal communautaire (CRTC-2001-19), mai 2001 (memoire)

La television generaliste privee au Quebec 1983-1998 - Portrait statistique, avril 2001 (monographie)

Rapports présentés à la ministre

Le français, une langue pour tout le monde-Une nouvelle approche strategique et citoyenne : Rapport final de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de langue française au Quebec, aout 2001

Nouveautés dans le site WEB du Ministère

Sites régionaux :

Capitale-Nationale
Côte-Nord
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Nouvelle page d'accueil du site WEB (3 generation)

Foire aux questions (FAQ)
Au fil des saisons
Dépôt massif de formulaires interactifs

Sites thématiques :

Diversite culturelle (versions française, anglaise et espagnole)
Declaration de services aux citoyens et aux citoyennes
Autoroute de l'information

* Collaboration signifie ici que le Ministere n'est pas éditeur ou qu'il l'est en partie avec d'autres ministères ou organismes.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

MINISTRE
Diane Lemieux

- Conseil des arts et des lettres du Quebec — Marie Claire Levesque, presidente directrice generale
- Societe de developpement des entreprises culturelles — Pierre Lafleur, president
- Regie du cinema — Jeanne Blackburn, presidente
- Societe de la Place des Arts de Montreal — President (vacant); Marie Lavigne, directrice generale
- Societe du Grand Theatre de Quebec — Adelard Guillemette, president; Francine Gregoire, directrice generale
- Musee du Quebec — Line Sylvie Perron, presidente; John R. Porter, directeur general
- Musee de la civilisation — Yoan Grandin, president; Claire Simard, directrice generale
- Musee d'art contemporain de Montreal — Pierre Bourque, president; Marcel Brisebois, directeur general
- Societe de telediffusion du Quebec — Paule Beauregard-Champagne, presidente directrice generale
- Bibliotheque nationale du Quebec — Lise Bissonnette, presidente directrice generale
- Commission des biens culturels — Louise Brunelle Lavoie, presidente
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs — Jean Carriveau, president

SOUS-MINISTRE
Denis Gerard

- **Communications** — Danielle Claude Chartre
- **Secretariat general** — Jacques Laflamme, par interim
- **Qualite des services et acces a l'information** — Yves Laliberte
- **Affaires juridiques** — Michel Fortin, par interim

POLITIQUES, SOCIETES D'ETAT ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
Gerard Grandmont, sous-ministre adjoint

- Politiques de financement — Gilles Saint Gelais
- **ADMINISTRATION** — Pierre Denis Cantin, directeur general
  - Ressources financieres et materielles — Elisabeth Verge
  - Technologies de l'information — Carole Brodeur
  - Personnel et organisation du travail — Sylvie Paradis
  - Soutien a la modernization de la gestion — Monique Lachance
    - Bibliotheque ministerielle — Michel Gagne
    - Gestion integree des ressources (GIRES) — Gaetan Allard
- **AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERMINISTERIELLES** — Andre Dorval, directeur general
  - Concertation interministerielle — Josee Blackburn
  - Developpement international — Claude Fleury
  - Diversite culturelle — Dave Atkinson
- Action strategique, recherche et statistique — Andre Paradis, par interim
- Societes d'Etat — Jacques Laflamme
- Politiques culturelles et propriete intellectuelle — Fernand Levesque
  - Propriete intellectuelle — Laurie Dion

ACTION REGIONALE, CAPITALE ET METROPOLE
Christiane Barbe, sous-ministre adjointe

- Architecture, art public et equipements culturels — John Michaud
- Projets speciaux et coordination — Andre Couture
  - Coordination des affaires autochtones — Michel Huot
- Montreal — Monique Barrault
- **ACTION REGIONALE DE L'OUEST DU QUEBEC** — Denis Delongie, directeur general par interim
  - Abitibi-Temiscamingue – Nord-du-Quebec — Monik Duhaime
  - Estrie — Diane Pelletier
  - Laval – Lanaudiere – Laurentides — Jean Guy Prince
  - Monteregie — Pierre Aubry
  - Outaouais — Eric Soucy
- **ACTION REGIONALE DE L'EST DU QUEBEC** — Denis Delongie, directeur general
  - Bas-Saint-Laurent — Michele Grenier
  - Capitale-Nationale — Georgianne Gagnon
  - Chaudiere-Appalaches — Claude Roy
  - Cote-Nord — Jean Bissonnette
  - Gaspesie – Iles-de-la-Madeleine — Helene Laterriere, par interim
  - Mauricie et Centre-du-Quebec — Marie Josee Champagne
  - Saguenay – Lac-Saint-Jean — Michel Simoneau

COMMUNICATIONS ET INSTITUTIONS NATIONALES
Pierre Boutet, sous-ministre adjoint

- Medias et telecommunications — Daniel Cloutier
- Multimedia et services electroniques — Richard Godbout
- **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUEBEC** — Nicolas Desjardins, directeur general
  - Orientation et developpement — Helene Contin
    - Conservatoire d'art dramatique de Quebec — Michel Nadeau
    - Conservatoire de musique de Chicoutimi — Jacques Clement
    - Conservatoire de musique de Trois-Rivieres — Pierre Normandin
    - Conservatoire de musique de Montreal — Ivolde Lagace
  - Administration — Alain Boudreault
    - Conservatoire d'art dramatique de Montreal — Gilbert Lepage
    - Conservatoire de musique de Hull — Danielle Dube
    - Conservatoire de musique de Rimouski — Benoit Pinard
    - Conservatoire de musique de Val-d'Or — Suzanne Ouellet
    - Conservatoire de musique de Quebec — Guy Carmichael
- **ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC** — Sylvie Lemoux, directrice generale
  - Centre d'archives de Montreal — Lucille Vachon
  - Systemes et technologies de l'information — Marc Andre Leclerc
  - Centre d'archives de Quebec — Marc Andre Leclerc, par interim
  - Conseil et action regionale — Michel Dufresne
    - Centre de documents semi-actifs — Laurent Thibeault
- Centre de conservation du Quebec — Murielle Doyle, directrice
- **AUTOROUTE DE L'INFORMATION** — Michel Rosciszewski, directeur general

ORGANISME OU SOCIETE D'ETAT · UNITE AUTONOME DE SERVICE · DIRECTION GENERALE · DIRECTION · AUTRES UNITES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2001 2002

SECRÉTARIAT à la
POLITIQUE LINGUISTIQUE

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Les actions menées par le Secrétariat à la politique linguistique au cours de l'année 2001-2002 se rattachent essentiellement à deux grandes orientations stratégiques, soit « assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique » d'une part, et d'autre part, « contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité ».

Les cibles que nous avions retenues en relation avec ces objectifs ont été largement atteintes. En effet, c'est à la lumière des travaux du Secrétariat que la ministre responsable de la Charte de la langue française a rendu publiques les nouvelles orientations gouvernementales visant l'actualisation de la politique linguistique québécoise. Celles-ci ont donné lieu à la préparation d'un projet de loi, coordonnée par le Secrétariat, visant à modifier la Charte de la langue française.

En outre, le Secrétariat a participé à de nombreux événements, au Québec et à l'étranger, dans le but de mieux faire connaître la politique linguistique québécoise. Enfin, il a poursuivi son soutien au développement et à la diffusion de corpus lexicaux québécois, permettant à cet égard l'ajout de deux nouveaux corpus, tout comme il a contribué à la poursuite du programme de rencontres des écrivains avec les étudiants et les étudiantes du collégial au Québec.

C'est donc avec plaisir que je présente ce rapport annuel de gestion.

Le sous-ministre associé responsable de
l'application de la politique linguistique,

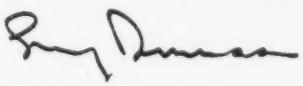

Guy Dumas

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2001-2002 du Secrétariat à la politique linguistique :

> décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Secrétariat à la politique linguistique ;

> présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;

> présentent les données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables, et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

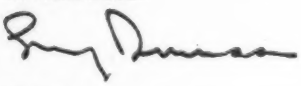

Guy Dumas
Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique
Québec, le 1er octobre 2002

TABLE DES MATIÈRES

Message du sous-ministre associé 3

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents 5

La présentation du Secrétariat à la politique linguistique 9

Les faits saillants 11

Le contexte 13

Rappel du plan stratégique 16

Les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion 17

L'utilisation des ressources 21

Annexe 23

Loi et règlements dont l'application relève de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2002)

LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

1

Mission et champs d'action

Le Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, rendu public en mars 1996, concluait que le gouvernement devait redéfinir sa politique générale relative à la langue de l'Administration. En effet, le bilan linguistique révélait que certaines pratiques de l'Administration ne concouraient pas à refléter le statut de langue officielle accordé au français depuis 1974. On y constatait également que l'Administration, compte tenu de son importance à la fois stratégique et symbolique, ne remplissait pas adéquatement la responsabilité qui est la sienne d'être exemplaire en matière d'affirmation et de promotion de la langue française.

À la lumière des conclusions de ce rapport, le Conseil des ministres adoptait une série de mesures visant à mieux assurer l'atteinte des objectifs de la Charte de la langue française au sein de l'Administration publique : nomination d'un sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, relevant directement de la ministre responsable de la Charte de la langue française ; création d'un comité interministériel de coordination de la politique linguistique dans l'Administration, présidé par le sous-ministre associé ; et rétablissement du Secrétariat à la politique linguistique, placé sous l'autorité du sous-ministre associé.

Le Secrétariat à la politique linguistique a pour mandat d'assister le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, le Secrétariat :

> coordonne l'application de la politique linguistique québécoise et la mise en œuvre des mesures qui en découlent ;

> conseille la ministre responsable de la Charte de la langue française et, à sa demande, intervient dans les dossiers qu'elle lui confie ;

> réalise les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence entre les actions des organismes d'application de la Charte de la langue française et les politiques et directives ministérielles ;

> coordonne la conduite de travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agit comme soutien dans le cadre des dossiers judiciaires touchant la Charte de la langue française ;

> soutient le comité interministériel responsable de coordonner l'action de l'Administration en regard de l'emploi et de la promotion de la langue française et en assure le suivi ;

> assiste les organismes créés en vertu de la Charte de la langue française dans leurs rapports avec les ministères et les organismes du gouvernement ;

> et soutient les ministères et les organismes dans la mise en œuvre de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Structure organisationnelle

Le Secrétariat à la politique linguistique est sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, relevant directement de la ministre responsable de la Charte de la langue française. L'effectif total autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de dix postes.

LES FAITS SAILLANTS

2

Dépôt du rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Après une année d'écoute, de consultation et de réflexion, la Commission, présidée par M. Gérald Larose, a rendu public, le 20 août 2001, son rapport final *Le français, une langue pour tout le monde*. Les onze membres de la Commission ont livré leurs réflexions dans un document de près de 300 pages. Celui-ci contient 149 recommandations portant sur un nombre impressionnant de volets et interpellant tous les acteurs de la société québécoise.

Suites données au rapport de la Commission des États généraux

Le 14 décembre 2001, dans la foulée du rapport Larose, la ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, M^me^ Diane Lemieux, a dévoilé les orientations gouvernementales devant permettre l'actualisation de la politique linguistique québécoise et la rédaction d'un projet de loi modifiant la Charte de la langue française. Pour sa part, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. François Legault, a fait connaître ses plans d'action en matière d'enseignement du français et de la langue seconde.

Les modifications à la politique linguistique québécoise et les mesures incitatives et administratives envisagées visent entre autres :

- à revitaliser la francisation des milieux de travail ;
- à consolider le rôle moteur et exemplaire de l'Administration publique ;
- à favoriser l'intégration civique et linguistique des nouveaux arrivants ;
- à moderniser les structures et les mandats des organismes responsables de la mise en œuvre de la Charte de la langue française ;
- à promouvoir davantage le français dans les secteurs du commerce, des technologies et des médias ;
- et, enfin, à soutenir le réseau de l'éducation dans la promotion et l'enseignement du français.

Pour ce faire, la ministre a présenté à l'Assemblée nationale, à la session du printemps 2002, un projet de loi pour modifier la Charte de la langue française.

Remise du prix Georges-Émile-Lapalme

C'est au médecin, chercheur et professeur Michel Bergeron qu'a été décerné cette année le prix Georges-Émile-Lapalme, l'un des Prix du Québec et la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française.

Ce prix souligne la lutte que mène depuis de nombreuses années le docteur Michel Bergeron pour la reconnaissance du français, et de toutes les langues maternelles, dans la communication de la science. Au moment où le combat semblait à peu près perdu au profit de la seule langue anglaise, la détermination de Michel Bergeron et de ses collègues de France et du Québec s'est concrétisée dans la naissance et le rayonnement de la prestigieuse revue scientifique *médecine/sciences*. Fruit de la collaboration franco-québécoise, *médecine/sciences* est aujourd'hui la première revue multidisciplinaire biomédicale de la francophonie. Elle est une des grandes voix de la science dans le monde. Et depuis 1997, le trimestriel devenu bimestriel qui en est issu, *Les Sélections de médecine/sciences*, représente pour les omnipraticiens de la francophonie canadienne un instrument unique et primordial du maintien de leur compétence.

Jugements rendus au cours du présent exercice

Le 28 juin 2001, la Cour supérieure du Québec rejette les contestations d'ordre linguistique de diverses villes de l'île de Montréal relativement à la réforme municipale (lois 170 et 171) ; le 16 octobre, la Cour d'appel du Québec confirme ce jugement et, le 7 décembre, la Cour suprême du Canada rejette lesdites contestations.

Le 14 octobre 2001, la Cour d'appel du Québec juge que la règle de la prépondérance du français dans l'affichage commercial est conforme aux chartes des droits et libertés (canadienne et québécoise).

Signature d'une entente relative aux jeux électroniques

À la suite de discussions entre les représentants de l'industrie des jeux électroniques, du Conseil québécois du commerce de détail, de la Commission de la protection de la langue française et du Secrétariat à la politique linguistique, une entente a été signée afin que, d'ici novembre 2003, les jeux électroniques offerts sur le marché québécois répondent aux exigences de la Charte de la langue française pour ce qui est de leur présentation, de leur emballage, de leurs modes d'emploi, garanties, manuels d'utilisation et documents d'accompagnement. Pour ce qui est de la langue même des jeux électroniques, on affirme que sous peu la compatibilité de leur support électronique avec les équipements en usage au Québec et ailleurs dans le monde, surtout en France, fera en sorte que les jeux offerts au Québec auront les mêmes caractéristiques linguistiques que ceux disponibles sur le marché français.

LE CONTEXTE

3

La situation démolinguistique et l'immigration

En 1996, 86 % des francophones du Canada vivaient au Québec. Ils représentaient 81,5 % de la population du Québec comparativement à 82 % en 1991. Pour leur part, les allophones formaient 9,7 % de la population québécoise. De 1991 à 1996, leur nombre a augmenté de 14 % au Québec pour atteindre 682 000 personnes. Ils surpassent maintenant le nombre d'anglophones qui comptent pour 8,8% de la population québécoise, soit environ 622 000 personnes.

La décroissance de la population du Québec et celle de la population francophone (langue maternelle) apparaissent comme des phénomènes prévisibles à plus ou moins brève échéance. En effet, depuis quarante ans, la population de langue maternelle française du Québec a vu baisser son indice de fécondité sous le seuil du renouvellement des générations (le taux, qui était de 4,2 % entre 1956 et 1961, est passé à 1,6 % en 1990 pour s'y stabiliser). Cette tendance démographique lourde fait en sorte que la population de langue maternelle française évolue vers un déclin prévisible d'ici un quart de siècle.

Malgré l'effet positif des dispositions de la Charte de la langue française relatives à la fréquentation scolaire auprès des allophones en âge de fréquenter l'école, il importe de ne pas oublier le portrait plus global de la situation de cette population qui révélait qu'en 1996, encore près de 40 % des allophones ayant fait un transfert linguistique l'avaient fait vers le français, alors que 60 % l'avaient fait vers l'anglais. Toutefois, chez les nouveaux immigrants, arrivés depuis 1970, les transferts, quand ils se font, s'effectuent dans une proportion d'environ 70 % vers le français.

Cette situation démontre que même au Québec l'anglais fait directement concurrence au français auprès des allophones. Alors que dans les autres provinces, les allophones adoptent naturellement la langue de la population d'accueil (l'anglais), au Québec la situation est un peu plus complexe. D'une part, le taux de rétention de la langue maternelle chez les allophones est le plus élevé au Canada et, d'autre part, les transferts linguistiques des allophones, lorsqu'ils se produisent, se font encore majoritairement au profit de l'anglais.

De plus, en matière de langue de travail et d'intégration linguistique des immigrants, d'importants progrès restent à faire, puisque l'usage du français dans le secteur du travail demeure le plus faible par rapport aux autres domaines d'intervention de la Charte. En effet, chez les travailleurs de la région métropolitaine de Montréal, selon les plus récentes données disponibles, en 1997, 24 % des anglophones et 44 % des allophones utilisaient principalement le français au travail. Quant à la langue utilisée pour les activités de communication dans les commerces, les services, les établissements de santé et de services sociaux, avec les différents organismes publics, ainsi que dans les relations avec un membre d'une association professionnelle, 23 % des anglophones et 54 % des allophones utilisaient principalement le français en 1997 dans la région métropolitaine de Montréal.

À la lumière de ces différents éléments, on comprendra que la Charte de la langue française et la Politique linguistique gouvernementale gardent toute leur pertinence.

La mondialisation et la promotion d'un français de qualité

La société québécoise devient de plus en plus pluraliste, notamment dans la région métropolitaine de Montréal. Il importe donc que les Québécoises et les Québécois de toutes origines adoptent un français de qualité qui traduit l'identité du peuple québécois et qui sait nommer ses réalités ; une langue apte à établir des échanges efficaces et fructueux entre les citoyens mais aussi avec les différents partenaires ayant le français en partage.

Le développement des technologies de l'information et l'expansion que prend l'anglais dans les communications internationales exercent des pressions qui obligent nombre d'États à s'interroger sur la place que leur propre langue occupe et occupera dans le monde comme sur leur propre territoire. L'ouverture des frontières, associée au développement des liens interétatiques, laisse parfois croire que nous assistons à un processus d'homogénéisation des langues, où le recours systématique à l'anglais comme langue de communication internationale deviendrait presque obligatoire. Dans cette optique, le renforcement de la solidarité entre francophones ainsi que l'analyse commune de questions qui les touchent tous à divers degrés sont essentiels pour assurer la vitalité du français sur les plans national et international. Par ailleurs, le processus d'intégration économique de l'Europe et des Amériques constitue un défi important pour la promotion de l'usage de la langue française et exige que des actions collectives en ce sens soient entreprises avec les partenaires de la francophonie. Il y a donc lieu de renforcer les liens et la coopération avec des institutions similaires aux nôtres de certains pays francophones, mais également avec d'autres communautés linguistiques qui s'inscrivent dans une démarche comparable.

La promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, notamment dans le cadre de l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques, jointe à celle de l'apprentissage individuel des langues, est considérée par la plupart des pays partenaires comme un des moyens, peut-être le plus prometteur, d'éviter une uniformisation des cultures résultant de la prédominance d'une langue sur les autres.

Les contestations judiciaires de la Charte de la langue française

Plusieurs dispositions de la Charte de la langue française relatives notamment à l'affichage public et à la publicité commerciale ainsi qu'à la fréquentation de l'école anglaise font l'objet de contestations devant les tribunaux (Tribunal administratif du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel, Cour suprême). Le gouvernement du Québec entend défendre la validité de ces dispositions qui sont essentielles pour assurer la sauvegarde de la langue française et l'identité du peuple québécois majoritairement francophone dans un contexte canadien et nord-américain dominé par la langue anglaise et la culture anglo-américaine.

Les défis

L'usage de la langue française comme langue commune de l'ensemble des Québécoises et des Québécois dans tous les secteurs de la vie publique (travail, éducation, commerce et affaires, communications, inforoute) demeure l'enjeu central de la politique linguistique québécoise qu'est appelé à coordonner le Secrétariat à la politique linguistique. À ce titre, il fait face aux défis suivants :

> assurer une cohérence plus grande de l'action gouvernementale dans le dossier linguistique ;

> élaborer des stratégies d'intervention pour faire mieux connaître la politique linguistique québécoise et ainsi en améliorer la perception tant au Québec qu'à l'étranger ;

> faire jouer à l'Administration, y compris aux réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi qu'au réseau des affaires municipales, un rôle exemplaire et moteur en matière d'emploi et de qualité du français ;

> appuyer le développement en français d'outils informatisés de traitement de l'information et en accroître l'utilisation, notamment dans l'Administration qui doit s'acquitter pleinement de son devoir d'exemplarité ;

> assurer le rayonnement du Québec sur la scène internationale, notamment au sein de la francophonie et d'organisations internationales, en appuyant la promotion du multilinguisme afin de favoriser le renforcement du français comme langue présente et utile dans les secteurs stratégiques ;

> et assurer un soutien financier ou professionnel à des activités de recherche ou de mise en œuvre d'actions visant la promotion et la diffusion du français.

4 RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Les deux grandes orientations stratégiques du Secrétariat à la politique linguistique pour 2001-2002 sont d'assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur, d'une part, et de contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec, en mettant à la disposition des spécialistes et du public intéressé un réseau de corpus textuels du français en usage au Québec, d'autre part.

LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION

5

Présentation des résultats

Orientation stratégique :

Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur

Axe d'intervention : Soutien à la ministre responsable de la Charte de la langue française et promotion de la politique linguistique québécoise

1re objectif : Maintenir le rôle de coordination et de conseil du Secrétariat et préparer des documents d'orientation et de réflexion.

Indicateurs	Cible (2001-2002)	Résultat (2001-2002)
Mandats réalisés, demandes traitées, analyse et documents produits.	Proposer un plan d'action en vue de la mise à jour de la politique linguistique québécoise.	Orientations gouvernementales pour actualiser la politique linguistique québécoise rendues publiques le 14 décembre 2001.

Commentaires

Suivi des travaux du Comité interministériel.

Cette année, en raison des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, les membres du Comité interministériel n'ont pas jugé opportun de tenir de réunions, préférant attendre les décisions de la ministre sur l'actualisation de la politique linguistique.

Suivi des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

À la suite de la publication du rapport de la Commission des États généraux, le Secrétariat a préparé, à l'intention de la ministre, diverses notes ainsi que divers documents de travail et mémoires sur de nouvelles orientations gouvernementales devant permettre l'actualisation de la politique linguistique québécoise. Ces documents de travail ont été élaborés à la suite de consultations menées auprès des ministères et des organismes plus directement concernés par le rapport de la Commission des États généraux. En outre, le Secrétariat a coordonné, au cours de l'hiver et du printemps 2001-2002, la rédaction d'un projet de loi modifiant la Charte de la langue française.

Suivi des mandats confiés par la ministre.

> Signature d'une entente avec les représentants des jeux électroniques.

> Établissement de liens avec les universités québécoises pour les inviter à se doter d'une politique linguistique et leur fournir, le cas échéant, l'expertise professionnelle pour ce faire.

> Élaboration d'une stratégie afin de souligner le 25e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française.

> Élaboration d'un document de travail sur les axes de coopération internationale en matière linguistique.

> Élaboration de divers documents devant servir (preuve, affidavits, etc.) dans les dossiers contentieux relatifs à la Charte de la langue française et aux fusions municipales.

> Préparation du Sommet de Beyrouth et participation à la IIIe Conférence ministérielle sur la Culture tenue à Cotonou.

Présentation des résultats

Orientation stratégique :

Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur

Axe d'intervention : Soutien à la ministre responsable de la Charte de la langue française et promotion de la politique linguistique québécoise

2e objectif : Faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Indicateurs	Cible (2001-2002)	Résultat (2001-2002)
Nombre de publications produites et diffusées.	10 000	9 711
Nombre de rencontres et de séances de formation.	20 rencontres	36 rencontres

Commentaires

Rencontres à l'étranger :

Du 3 au 8 juin 2001, participation aux 12e Sedifrales à Rio de Janeiro. Le 21 juin, à Paris, rencontre de concertation sur la coopération linguistique franco-québécoise avec des représentants du ministère des

Affaires étrangères, de la Délégation générale de la langue française, de la Délégation générale du Québec à Paris et du Secrétariat à la politique linguistique. Le 11 septembre, participation de M. Guy Dumas, à titre de conférencier, au Colloque sur les politiques linguistiques dans le monde, organisé par le Monterey Institute for International Studies. Les 29 et 30 novembre, participation de M. Guy Dumas, à titre de conférencier, à la Table ronde sur la gouvernance linguistique, organisée par le Forum des Fédérations et l'Assemblée nationale du pays de Galles, à Cardiff.

Rencontres au Québec :

Du 2 avril 2001 au 21 mars 2002, participation à 26 rencontres ou entretiens avec des personnalités et des journalistes de l'étranger venant des États suivants : Allemagne, Belgique, Catalogne, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Liban, Norvège, Suisse. De plus, participation à Québec, les 6 et 7 juin 2001, à la IX[e] rencontre de coopération du Groupe de travail Québec-Mexique et les 14 et 20 juin 2001, à la réunion de la II[e] Commission mixte permanente de coopération Québec/Wallonie-Bruxelles.

Sensibilisation du personnel des délégations du Québec à l'étranger

Le SPL a donné quatre présentations sur la politique linguistique québécoise à des membres du personnel de délégations du Québec à l'étranger.

Présentation des résultats

Orientation stratégique :

Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail

Axe d'intervention : Poursuivre l'implication du Secrétariat dans la mise en valeur des corpus lexicaux québécois

1[er] objectif : Faire connaître le réseau de corpus lexicaux, soutenir leur développement et leur mise à jour.

Indicateurs	Cible (2001-2002)	Résultat (2001-2002)
Mise à jour des corpus et ajout de nouveaux corpus	Mise à jour de 4 des 11 corpus lexicaux et ajout d'un nouveau.	5 corpus mis à jour et 2 corpus ajoutés.

Suivi des mandats confiés par la ministre.

> Signature d'une entente avec les représentants des jeux électroniques.

> Établissement de liens avec les universités québécoises pour les inviter à se doter d'une politique linguistique et leur fournir, le cas échéant, l'expertise professionnelle pour ce faire.

> Élaboration d'une stratégie afin de souligner le 25e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française.

> Élaboration d'un document de travail sur les axes de coopération internationale en matière linguistique.

> Élaboration de divers documents devant servir (preuve, affidavits, etc.) dans les dossiers contentieux relatifs à la Charte de la langue française et aux fusions municipales.

> Préparation du Sommet de Beyrouth et participation à la IIIe Conférence ministérielle sur la Culture tenue à Cotonou.

Présentation des résultats

Orientation stratégique :

Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur

Axe d'intervention : Soutien à la ministre responsable de la Charte de la langue française et promotion de la politique linguistique québécoise

2e objectif : Faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Indicateurs	Cible (2001-2002)	Résultat (2001-2002)
Nombre de publications produites et diffusées.	10 000	9 711
Nombre de rencontres et de séances de formation.	20 rencontres	36 rencontres

Commentaires

Rencontres à l'étranger :

Du 3 au 8 juin 2001, participation aux 12e Sedifrales à Rio de Janeiro. Le 21 juin, à Paris, rencontre de concertation sur la coopération linguistique franco-québécoise avec des représentants du ministère des

Affaires étrangères, de la Délégation générale de la langue française, de la Délégation générale du Québec à Paris et du Secrétariat à la politique linguistique. Le 11 septembre, participation de M. Guy Dumas, à titre de conférencier, au Colloque sur les politiques linguistiques dans le monde, organisé par le Monterey Institute for International Studies. Les 29 et 30 novembre, participation de M. Guy Dumas, à titre de conférencier, à la Table ronde sur la gouvernance linguistique, organisée par le Forum des Fédérations et l'Assemblée nationale du pays de Galles, à Cardiff.

Rencontres au Québec :

Du 2 avril 2001 au 21 mars 2002, participation à 26 rencontres ou entretiens avec des personnalités et des journalistes de l'étranger venant des États suivants : Allemagne, Belgique, Catalogne, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Liban, Norvège, Suisse. De plus, participation à Québec, les 6 et 7 juin 2001, à la IX[e] rencontre de coopération du Groupe de travail Québec-Mexique et les 14 et 20 juin 2001, à la réunion de la II[e] Commission mixte permanente de coopération Québec/Wallonie-Bruxelles.

Sensibilisation du personnel des délégations du Québec à l'étranger

Le SPL a donné quatre présentations sur la politique linguistique québécoise à des membres du personnel de délégations du Québec à l'étranger.

Présentation des résultats

Orientation stratégique :

Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail

Axe d'intervention : Poursuivre l'implication du Secrétariat dans la mise en valeur des corpus lexicaux québécois

1[er] objectif : Faire connaître le réseau de corpus lexicaux, soutenir leur développement et leur mise à jour.

Indicateurs	Cible (2001-2002)	Résultat (2001-2002)
Mise à jour des corpus et ajout de nouveaux corpus	Mise à jour de 4 des 11 corpus lexicaux et ajout d'un nouveau.	5 corpus mis à jour et 2 corpus ajoutés.

Commentaires

Il est reconnu que les usagers de la langue ont besoin d'instruments de référence qui puissent les guider dans le respect de la norme. À cet égard, les dictionnaires sont les ouvrages le plus généralement consultés, qu'ils soient dans un format papier ou encore sur support électronique. Afin de produire et de diffuser les outils de référence permettant de décrire de façon adéquate et complète le français québécois, le gouvernement s'est engagé à appuyer la constitution de fonds de données linguistiques et textuelles. C'est dans cette perspective qu'à l'automne 1997, le Secrétariat lançait le Programme d'aide au développement de fonds de données linguistiques. Le comité scientifique formé pour analyser les demandes reçues en vertu de ce programme est dirigé par le Secrétariat et composé de représentants et de représentantes des universités québécoises et de l'Office de la langue française. En 1997-1998, il recommandait favorablement neuf projets, en 1998-1999, huit projets, et en 1999-2000, douze projets. En 2000-2001, deux nouveaux corpus lexicaux ont été mis en ondes. Par ailleurs, en 2001-2002, alors que l'on prévoyait mettre à jour quatre des corpus existants, cinq ont pu l'être. De plus, on a mis en ondes deux nouveaux corpus de l'Université de Sherbrooke : « La perception de la qualité de la langue au Québec » et le deuxième tome du Québec par des mots, « L'hiver et le Nord ». Au terme de ce programme, le Secrétariat aura soutenu les travaux de développement et d'exploitation des corpus dans Internet de six groupes de chercheurs dans cinq universités québécoises, par l'attribution de plus de 1 M$ de subventions. Un des objectifs principaux de ce programme, la mise en réseau des corpus subventionnés, est maintenant atteint. Un guichet unique de consultation installé sur le site Internet du Secrétariat, d'ailleurs remanié dans le cadre de la refonte du site réalisée en 2001-2002, permet d'interroger l'une ou l'autre ou l'ensemble des treize bases de données. Celles-ci constituent dorénavant le Réseau des corpus lexicaux québécois (plus de 100 millions de mots).

Toujours dans le domaine de la promotion du français au Québec, le Secrétariat a soutenu, avec la collaboration de l'Union des écrivains du Québec, le programme de rencontres des écrivains avec les étudiants et les étudiantes des établissements du collégial au Québec « Parlez-moi d'une langue ! ». Cette année, 65 écrivains et professionnels de la langue ont participé à 109 activités dans 46 établissements, rejoignant ainsi quelque 5 000 étudiants.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

6

Les ressources humaines du Secrétariat sont traitées à la rubrique « Structure organisationnelle ». Les ressources budgétaires de l'ordre de 2 162 700 $, dont 400 000 $ ont été consacrés en 2001-2002 à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec, apparaissent au programme 03 du ministère de la Culture et des Communications.

Ressources informationnelles

En 2001-2002, le Secrétariat a procédé à la refonte complète de son site Internet. Cette refonte a permis de rendre le site conforme au nouveau Programme d'identification visuel du gouvernement du Québec et au cadre de diffusion de l'information gouvernementale dans Internet. Cette refonte visait également à revoir la structure du site, sa présentation et sa navigation dans le but d'attirer un plus grand nombre d'internautes.

En outre, l'interrogation des corpus lexicaux québécois, possible sur le site Internet du Secrétariat, a été revue et améliorée dans la perspective de favoriser leur accessibilité et leur consultation.

En 2001-2002, plus de 41 000 consultations ont été effectuées dans le site Internet du Secrétariat. La page des corpus lexicaux a été, après celle de la page d'accueil du site, la page la plus fréquentée par les internautes.

Nota bene

Concernant l'application des exigences législatives relatives à l'accès à l'égalité dans la fonction publique, la politique linguistique et la protection des renseignements personnels, voir les rubriques du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

ANNEXE

Loi et règlements dont l'application relève de la ministre responsable de la Charte de la langue française
(au 31 mars 2002)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 0.01) ;

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 3.1) ;

Règlement de l'Office de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3) ;

Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9.01) ;

Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11) ;

Règlement sur la régie interne du Conseil de la langue française (C-11, r.14) ;

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.2) ;

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C11-, r. 10.01).